

**FCPE**  
**HSBC EE DYNAMIQUE**

Rapport annuel au 29 décembre 2023

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>22</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>39</b>
<b>Evolution de la performance</b>	<b>43</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>47</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>52</b>
Bilan Actif	53
Bilan Passif	54
Hors-Bilan	55
Comptes de Résultat	56
<b>Annexes</b>	<b>57</b>
Règles et méthodes comptables	58
Evolution de l'Actif Net	61
Souscriptions Rachats	62
Compléments d'information	63
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	72
Inventaire	74
Rapport annuel de l'OPC Maître	75

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Informations concernant les placements et la gestion

### Forme juridique

**HSBC EE DYNAMIQUE** est un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE).

Un FCPE est un Organisme de Placement Collectif (OPC), c'est-à-dire un produit d'épargne qui permet à plusieurs investisseurs de détenir en commun un portefeuille de valeurs mobilières. Le FCPE est réservé aux salariés des entreprises et destiné à recevoir et à investir leur épargne salariale.

Le Fonds est régi par les dispositions de l'article L.214-24-35 et L.214-164 du Code monétaire et financier.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE DYNAMIQUE

Code AMF : 990000071349

Catégorie de parts : F

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX DYNAMIQUE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.*

*Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.*

*Indicateur de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 52,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).*

*Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.*

*Les sources de performance sont les suivantes :*

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

*Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.*

*Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).*

*La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille :*

*actions et obligations des pays émergents, obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.*

*Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

*Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

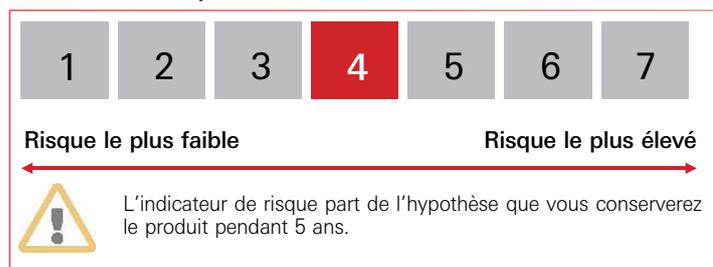
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR				
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.			
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 2 990	EUR 3 040
	Rendement annuel moyen		-70,09 %	-21,22 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 8 430	EUR 8 840
	Rendement annuel moyen		-15,71 %	-2,44 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 10 100	EUR 12 370
	Rendement annuel moyen		1,05 %	4,34 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts		EUR 12 960	EUR 14 730
	Rendement annuel moyen		29,56 %	8,06 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	449 EUR	1 609 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,5 %	2,6 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,95% avant déduction des coûts et de 4,34% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,95 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	199 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performances passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX DYNAMIQUE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE DYNAMIQUE

Code AMF : 990000102039

Catégorie de parts : E

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX DYNAMIQUE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.*

*Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.*

*Indicateur de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 52,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).*

*Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.*

*Les sources de performance sont les suivantes :*

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

*Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.*

*Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).*

*La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille :*

*actions et obligations des pays émergents, obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.*

*Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

*Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

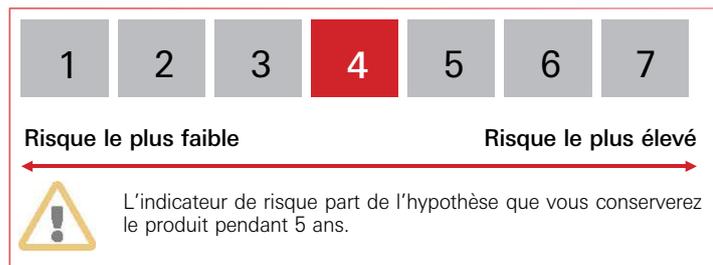
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 990	EUR 3 040
	Rendement annuel moyen	-70,08 %	-21,22 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 450	EUR 8 970
	Rendement annuel moyen	-15,45 %	-2,15 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 140	EUR 12 550
	Rendement annuel moyen	1,35 %	4,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 990	EUR 14 960
	Rendement annuel moyen	29,94 %	8,38 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	418 EUR	1 421 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,2 %	2,3 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,95% avant déduction des coûts et de 4,65% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,65 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	168 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.  
Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performances passées sur les 10 dernières années sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX DYNAMIQUE (cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE DYNAMIQUE

Code AMF : 990000121709

Catégorie de parts : G

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX DYNAMIQUE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.*

*Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.*

*Indicateur de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 52,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).*

*Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.*

*Les sources de performance sont les suivantes :*

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

*Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.*

*Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).*

*La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille :*

*actions et obligations des pays émergents, obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.*

*Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

*Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Votre demande de souscription dans le FCPE sera exécutée à la valeur liquidative suivant l'opération d'investissement selon les modalités définies par le Teneur de Compte.
- Vous pouvez demander le rachat de vos parts de façon quotidienne soit par Internet / application mobile soit par courrier adressé au Teneur de Compte, éventuellement par l'intermédiaire de l'Entreprise. Le rachat est exécuté, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, chaque jour ouvré, sur la base de la 1<sup>ère</sup> valeur liquidative calculée à compter du 1<sup>er</sup> jour ouvré qui suit la réception de votre ordre (Internet / application mobile : ordre reçu avant minuit - Courrier : ordre reçu avant 14h). Toute demande parvenue après ces heures limites sera exécutée sur la base de la valeur liquidative suivante.

Si vous bénéficiez d'un motif de déblocage anticipé, votre demande est effectuée par courrier ou par internet (sauf motifs décès ou surendettement) dans les mêmes délais de réception que les ordres envoyés par courrier.

Si HSBC Epargne Entreprise (France) n'est pas votre teneur de compte, votre demande de rachat doit être adressée à votre Teneur de Compte selon les modalités définies par celui-ci.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux salariés, anciens salariés retraités et autres bénéficiaires des sociétés adhérentes.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Teneur de compte : HSBC Epargne Entreprise (France) ou autre teneur de compte choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

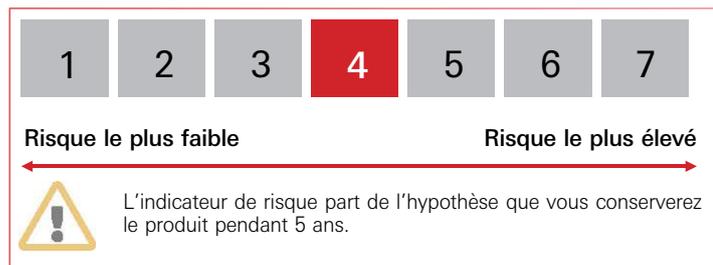
Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)). Vous pouvez également obtenir, sur simple demande auprès de votre service du personnel, communication de ces documents.

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE peut être consultée au moyen des outils de communication proposés par le Teneur de Compte. Elle est affichée ou diffusée sur tout support dans les locaux de votre Entreprise et de ses établissements.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre

des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 990	EUR 3 030
	Rendement annuel moyen	-70,08 %	-21,22 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 450	EUR 8 970
	Rendement annuel moyen	-15,45 %	-2,15 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 140	EUR 12 550
	Rendement annuel moyen	1,35 %	4,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 990	EUR 14 960
	Rendement annuel moyen	29,94 %	8,38 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	377 EUR	1 144 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,8 %	1,9 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,51% avant déduction des coûts et de 4,65% après cette déduction.

**Composition des coûts**

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,25 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels de l'exercice précédent, clos en décembre 2022.	127 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

**Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?****Période minimale de détention recommandée : 5 ans**

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

**Comment puis-je formuler une réclamation ?**

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

**Autres informations pertinentes**

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE et les informations relatives aux performance passées sur l'année précédente sont disponibles sur internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre).

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX DYNAMIQUE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

Le régime fiscal des revenus et gains que vous réalisez lors du rachat de vos parts, est celui du pays de votre résidence fiscale. Selon la réglementation française, l'indisponibilité de vos parts (5 ans minimum pour le PEE – à l'horizon retraite pour le PERCO ou le Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie :

- PEE / PERCO : de l'exonération totale de l'impôt sur le revenu, à l'exception des prélèvements sociaux en vigueur,
- Plan d'Epargne Retraite d'Entreprise : du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE DYNAMIQUE

ISIN : FR0014006163

Catégorie de parts : PF

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX DYNAMIQUE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.*

*Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.*

*Indicateur de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 52,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).*

*Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.*

*Les sources de performance sont les suivantes :*

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

*Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.*

*Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).*

*La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille :*

*actions et obligations des pays émergents, obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.*

*Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

*Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 990	EUR 3 040
	Rendement annuel moyen	-70,08 %	-21,22 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 450	EUR 8 970
	Rendement annuel moyen	-15,45 %	-2,15 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 140	EUR 12 550
	Rendement annuel moyen	1,35 %	4,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 990	EUR 14 960
	Rendement annuel moyen	29,94 %	8,38 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- ▶ qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- ▶ 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	449 EUR	1 633 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,5 %	2,6 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 7,27% avant déduction des coûts et de 4,65% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,95% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	199 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX DYNAMIQUE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE DYNAMIQUE

ISIN : FR0014006171

Catégorie de parts : PG

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX DYNAMIQUE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.*

*Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.*

*Indicateur de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 52,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).*

*Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.*

*Les sources de performance sont les suivantes :*

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

*Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.*

*Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).*

*La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille :*

*actions et obligations des pays émergents, obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.*

*Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

*Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 990	EUR 3 040
	Rendement annuel moyen	-70,08 %	-21,22 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 450	EUR 8 970
	Rendement annuel moyen	-15,45 %	-2,15 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 140	EUR 12 550
	Rendement annuel moyen	1,35 %	4,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 990	EUR 14 960
	Rendement annuel moyen	29,94 %	8,38 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	377 EUR	1 144 EUR
Incidence des coûts annuels *	3,8 %	1,9 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,51% avant déduction des coûts et de 4,65% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,25% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	127 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX DYNAMIQUE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à l'intérêt des porteurs de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de : 1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

# Document d'informations clés

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## HSBC EE DYNAMIQUE

ISIN : FR001400MAK3

Catégorie de parts : PH

Le FCPE est géré par HSBC Global Asset Management (France), autorisé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF). HSBC Global Asset Management (France) appartient au groupe HSBC.

Site Internet : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

Appelez le 01 41 02 66 06 pour de plus amples informations.

L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de HSBC Global Asset Management (France) en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Date de publication : 31 décembre 2023.

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## En quoi consiste ce produit ?

### Type

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) de droit français multientreprises

### Objectifs

- Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE, dit nourricier, est investi en totalité et en permanence en parts du FCP HSBC MIX DYNAMIQUE – catégorie de parts I, dit maître, et à titre accessoire en liquidités.
- La performance du FCPE nourricier pourra être différente de celle du FCP maître et ce en raison notamment des frais de gestion propres au FCPE nourricier.
- L'objectif de gestion du FCPE nourricier est identique à celui du FCP maître ci-après :

*Obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence. L'allocation stratégique de long terme est composée de 75% d'actions et 25% d'obligations.*

*Le FCP privilégie fortement les actions. L'actif est exposé sur les marchés d'actions dans une fourchette de détention allant de 55% à 95%, et investi sur les marchés d'obligations et titres de créances dans une fourchette de détention allant de 5% à 45%.*

*Indicateur de référence : 5% de monétaire (€STR) + 20% d'émissions à taux fixe en euro (Bloomberg Euro Aggregate) + 52,5% d'actions de la zone euro (MSCI EMU) + 22,5% d'actions internationales (MSCI World ex EMU) (dividendes nets réinvestis, en euros).*

*Le FCP est géré activement par rapport à l'indicateur de référence et la composition de son portefeuille peut différer de celle de l'indicateur de référence. Le risque du FCP est suivi relativement à cet indicateur. Le degré de liberté de la stratégie d'investissement mise en oeuvre par rapport à l'indicateur de référence est : significatif.*

*Les sources de performance sont les suivantes :*

- l'allocation tactique entre les classes d'actifs
- la diversification des thèmes d'investissement (classes d'actifs, zones géographiques, capitalisations, styles et secteurs, courbes de taux, types d'émetteurs)
- la sélection de valeurs
- la gestion active du risque de taux et du risque de change

*Le FCP investit en direct dans des actions et des obligations et peut également procéder à des investissements via des OPC, dans les limites prévues par les fourchettes d'allocation ci-contre.*

*Les émetteurs d'obligations et autres titres de créance dans lesquels le FCP sera investi, via des OPC ou en ligne directe, seront des entités privées ou publiques, essentiellement notées dans la catégorie « Investment Grade » (minimum BBB- selon l'échelle Standard & Poor's ou équivalent ou jugés équivalents par la Société de Gestion).*

*La Société de Gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations fournies par les agences de notation de crédit et privilégie sa propre analyse du risque de crédit pour évaluer la qualité de crédit des actifs et dans la sélection de titres à l'acquisition et à la vente.*

*L'investissement dans les thèmes suivants est globalement limité à 10% de l'actif net du portefeuille :*

*actions et obligations des pays émergents, obligations dites « high yield » ou « spéculatives », c'est-à-dire dont la notation est inférieure à celle mentionnée ci-dessus.*

*Le FCP peut être exposé aux marchés des matières premières (par le biais d'OPC, trackers-ETF, dérivés) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

*Le FCP peut avoir recours aux contrats d'échange sur rendement global (TRS) dans la limite de 10% maximum de son actif.*

- Le FCPE nourricier n'intervient pas directement sur les marchés dérivés. Cependant, le FCP maître peut intervenir sur ces marchés dans un but de couverture, d'exposition ou d'arbitrage sur notamment les risques actions, de taux, de crédit et de change. L'investissement dans les dérivés de crédit est limité à 10% de l'actif net du FCP maître.
- Les revenus sont réinvestis dans le FCPE.
- Les ordres de souscription et de rachat doivent être adressés au gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance dans les conditions prévues par le Plan. Ils sont centralisés par CACEIS Bank chaque jour de valorisation au plus tard à 18h00 et sont exécutés, selon les modalités décrites dans le règlement du FCPE, sur la base de la valeur liquidative du 1er jour ouvré suivant.
- Tout ordre parvenu après 18h00 sera exécuté sur la base de la valeur liquidative suivant celle mentionnée ci-dessus.
- La valeur liquidative est calculée chaque jour de Bourse de Paris ou le premier jour ouvré suivant en cas de fermeture de la Bourse de Paris aux dates de référence et de jours fériés légaux en France.

### Investisseurs de détail visés

Cette catégorie de parts est réservée aux organismes d'assurance.

Il est conseillé aux investisseurs potentiels d'avoir un horizon de placement de 5 ans minimum. Cette période de placement recommandée ne tient pas compte du délai d'indisponibilité de vos parts, sauf cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation.

Le FCPE ne présente aucune garantie ni protection de capital ; les investisseurs doivent être capables d'assumer des pertes égales au montant de leur investissement dans le FCPE.

### Durée :

Le FCPE est créé pour 99 ans à compter de son agrément.

### Informations supplémentaires :

Dépositaire : CACEIS BANK.

Gestionnaire du Plan d'Épargne Retraite sous la forme d'un contrat d'assurance : organismes d'assurance partenaires du Groupe HSBC ou tout autre assureur choisi par votre entreprise.

Le FCPE détient plusieurs catégories de parts.

Le règlement du FCPE, ses derniers rapport annuel et rapport semestriel sont disponibles, en langue française, sans frais, sur internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

Les documents d'information du FCP maître (DIC/prospectus/rapport annuel/document semestriel) sont disponibles en français sur simple demande gratuitement auprès du service clients de la société de gestion par mail : [hsbc.client.services-am@hsbc.fr](mailto:hsbc.client.services-am@hsbc.fr).

La valeur liquidative du FCPE est disponible sur Internet ([www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre)).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit

enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur de risque ne prend pas en compte les risques importants suivants : contrepartie, crédit, dérivé. Se référer au règlement du FCPE pour la liste complète des risques.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Les modalités de souscription et de rachat du FCP maître ainsi que les risques annexes sont respectivement détaillés dans les rubriques Modalités de souscription et de rachat et Profil de Risque du prospectus du FCP maître (voir Informations Supplémentaire).

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : 5 ans		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Investissement de 10 000 EUR			
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 2 990	EUR 3 040
	Rendement annuel moyen	-70,08 %	-21,22 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 450	EUR 8 970
	Rendement annuel moyen	-15,45 %	-2,15 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 10 140	EUR 12 550
	Rendement annuel moyen	1,35 %	4,65 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 990	EUR 14 960
	Rendement annuel moyen	29,94 %	8,38 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre mars 2015 et mars 2020. Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2014 et janvier 2019. Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre avril 2013 et avril 2018. Un indice de référence approprié a été utilisé lorsque le FCPE ne disposait pas d'un historique suffisant.

## Que se passe-t-il si HSBC Global Asset Management (France) n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les actifs du FCPE géré par la société de gestion sont conservés chez la banque dépositaire du FCPE, séparément de la société de gestion et des fonds propres du dépositaire, conformément au principe de la ségrégation des actifs. Les parts du FCPE constituant votre épargne, sont conservées sur un compte ouvert en votre nom auprès du teneur de compte, sécurisé par le même principe de ségrégation des comptes. Par conséquent, en cas de faillite de l'un de ces acteurs, vos parts de FCPE restent votre propriété et n'entrent donc pas dans le périmètre de la faillite. Toutefois, en cas de défaillance, s'il venait à manquer des parts sur votre compte, un système d'indemnisation plafonnée est prévu via le fonds de garantie des dépôts et de résolution (FGDR). Par ailleurs, le transfert des actifs vers un FCPE géré par une autre société de gestion et un autre dépositaire ou le changement de teneur de compte peuvent être décidés à tout moment.

## Que va me coûter cet investissement ?

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évoluerait de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	418 EUR	1 421 EUR
Incidence des coûts annuels *	4,2 %	2,3 % chaque année

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,95% avant déduction des coûts et de 4,65% après cette déduction.

### Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,50% maximum du montant investi. Ces coûts d'entrée peuvent être soit prélevés sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi soit pris en charge par votre entreprise. Dans certains cas, vous pouvez payer moins. Vous pouvez obtenir de votre Teneur de Compte le montant effectif des coûts d'entrée.	Jusqu'à 250 EUR
Coûts de sortie	Aucun coût de sortie n'est prélevé.	0 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,65% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation car la part n'a pas encore été valorisée pour une année complète.	168 EUR
Coûts de transaction	0,00 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

Les frais de gestion pris en charge par l'Entreprise représentent 0,30% l'an maximum de l'actif net du FCPE.

Une commission d'arbitrage peut être prélevée. Se référer à la convention entreprise.

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

### Période minimale de détention recommandée : 5 ans

Un investissement dans ce FCPE doit être considéré comme un investissement à long terme. Cette durée de détention recommandée tient compte des caractéristiques du produit, des classes d'actif des sous-jacents et de leur niveau de risque. Les modalités de rachat de vos parts sont détaillées dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? ». Il n'y a pas de pénalités si vous souhaitez racheter totalement ou une partie de votre investissement dans le FCPE avant la période minimale de détention recommandée mais cela peut avoir une conséquence sur les performances attendues. Votre teneur de compte d'épargne salariale peut éventuellement prélever des frais pour le traitement de ces opérations de rachat.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le FCPE ou la société de gestion HSBC Global Asset Management (France). Cette réclamation doit être adressée à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) – Service Clients / Réclamations / Epargne Salariale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08 ou par email à [service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr](mailto:service-clients-ee.hbfr-amfr@hsbc.fr). Si vous le jugez nécessaire, vous avez la possibilité de vous adresser à la Direction Générale d'HSBC Asset Management (France) en écrivant à l'adresse suivante : HSBC Asset Management (France) - Direction Générale - Immeuble « Cœur Défense » - 110 espl. Du Général de Gaulle - 75419 PARIS CEDEX 08.

Si vous estimez que notre réponse n'est pas satisfaisante, vous pouvez avoir recours au Médiateur de l'AMF en écrivant à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF - Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02. Pour toute information sur la médiation, consultez le site de l'AMF, rubrique Médiateur : <http://www.amf-france.org/>. Notre politique de réclamation est disponible sur notre site internet [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr)

## Autres informations pertinentes

Les calculs des scénarios de performance passés du FCPE sont disponibles sur Internet [www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre](http://www.epargne-salariale-retraite.hsbc.fr/fr/epargnants/fund-centre). Il existe trop peu de données pour vous fournir des indications utiles sur les performances passées.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCP HSBC MIX DYNAMIQUE (Cf prospectus de ce FCP - mécanisme de swing pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indicateur de risque peut être affecté par le mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement mis en place sur le FCPE (cf. règlement du FCPE - Mécanisme de Swing Pricing) dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative.

L'indisponibilité de vos parts (retraite, sauf cas de déblocage anticipé) est la contrepartie du régime fiscal et social spécifique de l'épargne retraite.

Le Conseil de Surveillance, dont la mission est de veiller à vos intérêts en tant que porteur de parts du FCPE, est composé pour chaque entreprise adhérente de :

1 représentant des porteurs de parts, élu par et parmi les porteurs de parts du FCPE ou désigné par le Comité Social et Economique ou désigné par les représentants des diverses organisations syndicales, et de 1 représentant de l'Entreprise, désigné par la Direction.

La responsabilité de HSBC Global Asset Management (France) ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes<sup>1</sup> envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi-stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes<sup>2</sup> envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance<sup>3</sup> ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB<sup>4</sup> ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI\* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI\* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI\* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World\*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY<sup>6</sup> +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

<sup>6</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

## Politique de gestion

Le FCPE HSBC EE DYNAMIQUE est nourricier de l'OPC maître HSBC MIX DYNAMIQUE.

La politique de gestion présentée ci-après concerne les actes de gestion réalisés au titre de l'OPC maître.

Une année relativement solide sur l'ensemble des indices mondiaux. Les indices s'affichent en forte hausse sur la plupart des zones géographiques. Ainsi, les actions européennes progressent de 15.8% (MSCI Europe NR) avec des actions françaises (17.3% pour le MSCI France NR), allemandes

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

(18.8% pour le MSCI Germany NR) et italiennes (32.5% pour le MSCI Italy NR) qui mènent le mouvement tandis que les actions anglaises (7.7% pour le MSCI UK NR) et suisses (5.3% pour le MSCI Switzerland NR) sont un peu en retrait. Les autres marchés ne sont pas en reste avec des marchés américains en hausse de plus de 26% (MSCI US NR) et les actions japonaises de plus de 28% (MSCI Japan NR). Les actions émergentes progressent également de 10% mais offrent des divergences très marquées entre les pays constituant l'indice. Ainsi, les indices d'actions chinoises affichent une performance de -11% (MSCI China NR) quand les actions indiennes, brésiliennes et mexicaines progressent respectivement de 21.4% (MSCI India NR), 21.5% (MSCI Brazil NR) et 19.5% (MSCI Mexico NR) en devise locale.

L'apaisement des craintes liées à la récession en début d'année grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la baisse des prix énergétiques, la réouverture de la Chine, et la résilience des profits des entreprises ont soutenu les indices actions.

Le troisième trimestre a été plus volatil, notamment pénalisé par la forte hausse des taux obligataires. En effet, les principales banques centrales ont durci leur discours en juillet et poursuivi le durcissement des conditions de financement au regard de la persistante pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a ainsi confirmé son cycle de hausse des taux, augmentant ses taux directeurs de 325bps sur la période, atteignant ainsi une fourchette de 4.00% - 4.75%. Quant à la Fed, elle a décidé de faire une pause dans son cycle de hausse en septembre, après 225 bps de hausse de taux depuis un an, atteignant une fourchette de 5.25% - 5.50%. Enfin, la BoE a pris le même chemin avec une hausse de 300bps sur la période atteignant 5.50%. Seule la BoJ a maintenu ses taux extrêmement accommodants à -0.1% tout en relâchant modestement son contrôle sur la courbe de taux.

Le 4<sup>ème</sup> trimestre verra les indices financiers reprendre leur progression. En effet, la poursuite de la baisse des indices de prix au quatrième trimestre, combinée à des discours plus accommodants des banquiers centraux, tout particulièrement de Mr Powell, gouverneur de la Fed, ont été perçus par les marchés financiers comme un pivot dans les politiques monétaires des banques centrales des pays développés. Les anticipations de baisse de taux dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 augmentent, les taux s'effondrent et les actifs risqués rebondissent fortement.

## **Allocation sur les marchés Actions :**

Le fonds a entamé la période avec une exposition très prudente aux marchés actions (65.9%). Cette prudence a été maintenue tout au long de la période en raison d'un scénario économique anticipant un ralentissement cyclique. Le resserrement des conditions financières (hausse des taux courts des banques centrales) en raison d'une inflation trop élevée, devrait peser sur la demande entraînant une baisse de l'activité, de l'emploi et des profits des entreprises. Par conséquent, les niveaux de valorisation anticipant une poursuite de la croissance des profits des entreprises de l'ordre de 15% pour retrouver des niveaux historiques de valorisation nous semblent incompatibles avec notre scénario économique. Enfin, les primes de risque des marchés actions relatives aux marchés obligataires sont aujourd'hui extrêmement faibles, justifiant notre prudence actuelle.

Nos allocations sur les marchés actions ont contribué négativement à la performance du fonds en raison de la performance des marchés actions depuis le début de la période.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions du portefeuille est proche de 65.6% de l'actif.

## **Investissements sur les marchés actions**

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversifications thématiques, géographiques et sectorielles.

### **1. Partie « cœur » :**

La partie « cœur » est exposée aux actions de la zone Euro et aux actions monde hors euro.

- **Zone Euro :**

L'exposition aux actions de la zone Euro est réalisée par l'investissement sur des fonds avec des approches systématiques et fondamentales actives complémentaires.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

- Approche systématique :  
Ces investissements sont réalisés par l'investissement sur le fonds HSBC ICAV Multi-Facteurs, qui représente 19.7% de l'actif net.  
Sur la période, la stratégie a réalisé une performance inférieure à l'indice MSCI Emu, dividendes nets réinvestis.
- Approche fondamentale active :  
En complément de la partie systématique, le portefeuille s'expose à travers des fonds aux styles valorisation (HSBC Euro Actions et HSBC GIF Euroland Value), qualité (HSBC GIF Euroland Growth), taille (HSBC Euro PME et HSBC Gif European Smaller Companies) et faible volatilité (HSBC Euro Volatility Focused et HSBC Europe Equity Income). Nos allocations sur ces styles reposent sur une approche diversifiée et s'appuient sur l'analyse des facteurs Qualité, Taille, Valorisation, faible volatilité et Momentum.  
Au cours de la période, les diversifications sur les styles contribuent négativement à la performance du fonds. La stratégie a été impacté par la faible performance de la plupart des styles, sous-entendant que la performance des indices actions s'explique par beaucoup de spécifiques. Par ailleurs, nos allocations ont été très impactées par la décevante performance des Petites Capitalisations. La gestion « petites capitalisations », très axées sur la digitalisation, les énergies vertes et le « Nearshoring » sont des thèmes de long terme, plutôt pénalisés à court terme. A noter tout de même, la poursuite de la belle performance du style « Faiblement valorisé » qui contribue encore positivement à la performance du portefeuille sur la période.  
Au 29 décembre, nous détenons :
  - 9.7% d'exposition au style Valorisation (7.7% de HSBC Euro Actions et 2% de HSBC GIF Euroland Value)
  - 4.4% d'exposition au style Qualité (4.4% de HSBC GIF Euroland Growth)
  - 5.4% d'exposition au style Taille (1.4% de HSBC Euro PME et 4% HSBC Gif European Smaller Companies)
  - 9.2% d'exposition au style faible volatilité (7% de HSBC Euro Volatility Focused et 2.2% de HSBC Europe Equity Income)Par ailleurs, nous détenons une exposition de 3% du fonds HSBC SRI Euroland Equity qui combine les styles Valorisation et Qualité avec un filtre Socialement Responsable.
- Hors zone Euro, nous investissons sur des trackers et des futures
  - a. 1.3% d'actions anglaises (ETF HSBC FTSE 100),
  - b. 17.1% d'actions américaines (3.1% ETF HSBC S&P 500, 1.7% ETF S&P500 Low Vol et 12.3% de Futures),
  - c. 1.7% d'actions japonaises (ETF HSBC Msci Japan),
  - d. 0.9% d'actions canadiennes (ETF HSBC Msci Canada),
  - e. 0.6% d'actions de l'Asie Pacifique Ex-Japon (ETF HSBC Msci Pacific Ex Japan).
  - f. 0.9% d'actions suisses (Futures).
  - g. 0.6% d'actions suédoises (Futures).
  - h. 0.2% d'actions danoises (Futures).

## 2. Diversifications géographiques sur les pays développés :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos diversifications géographiques combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Nos analyses peuvent nous amener à investir sur les indices des actions allemandes, américaines, anglaises, australiennes, canadiennes, espagnoles, françaises, italiennes, japonaises, suisses et des Pays-Bas.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

Sur la période, les diversifications sur les pays développés ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Les investissements sur les actions italiennes et espagnoles aux dépens des actions suisses ont particulièrement contribué à la performance de la stratégie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les marchés des actions italiennes (1.875%), japonaises (0.75%), espagnoles (0.75%), suédoises (0.75%), anglaises (1.125%) et américaines (1.125%) aux dépens des indices actions australiennes (-0.375%), canadiennes (-1.5%), françaises (-0.75%), allemandes (-1.125%), des Pays-Bas (-1.125%) et suisses (-1.5%).

### 3. Diversifications sur les secteurs européens :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix.

Sur la période, les diversifications sur les secteurs européens contribuent négativement à la performance du fonds. Nos investissements sur les secteurs des ressources de base et des Télécoms ont été particulièrement pénalisant. En revanche, nos investissements sur les secteurs de la banque, de l'auto et notre couverture du secteur de l'alimentation ont été très profitables mais ne compensent que partiellement.

Au 29 décembre, le portefeuille est exposé aux secteurs de la banque (0.75%), de l'auto (1.875%), des services financiers (0.75%), du pétrole (1.125%), des valeurs technologiques (1.125%), du commerce de détail (0.375%), des loisirs (0.375%), des télécoms (1.5%) et des biens de consommation des ménages (0.375%) aux dépens des secteurs de l'industrie (-0.75%), des ressources de base (-1.5%), de la chimie (-2.25%), des médias (-1.5%), de la santé (-0.375%), de l'alimentaire (-1.125%) et des actions européennes (-0.75%).

### 4. Diversification sur les secteurs américains :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices des secteurs américains des matières premières, de l'énergie, de la banque, de l'industrie, des valeurs technologiques, de la consommation durable ou discrétionnaire et de la santé. Sur la période, la couverture du secteur des services aux collectivités apporte de la valeur, insuffisamment toutefois pour compenser la faible performance des investissements sur le secteur de l'énergie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les secteurs de l'énergie (1.5%), de l'industrie (1.125%) et de la technologie (0.75%) aux dépens des secteurs des matériaux de construction (-0.375%), de la finance (-0.75%), de la consommation durable (-0.375%), des services aux collectivités (-1.125%) et de la santé (-0.75%).

### 5. Diversification sur les petites capitalisations américaines :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. L'allocation sur les petites capitalisations américaines combine l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Sur la période, la préférence pour les larges capitalisations aux dépens des petites capitalisation apportent de la valeur au portefeuille.

Au 29 décembre, l'exposition aux petites capitalisations est neutre.

### 6. Allocation sur les actions des pays émergents aux dépens des actions des pays développés :

La prudence sur les actions émergentes a été maintenue en début de période en raison du durcissement des conditions de financement, de la perte de dynamique économique en Chine et de la dégradation de la profitabilité des entreprises des pays émergents. Puis début février, une position a été initiée afin de bénéficier de la dynamique économique initiée par la réouverture de la Chine. Puis, mi-août, les expositions aux actions émergentes ont été réduites étant donné la déception du rebond de l'activité chinoise à la suite de la réouverture de l'économie. Dès septembre, la prudence sur les actions émergentes sera accentuée en

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

raison du durcissement des conditions de crédit et de la faible rentabilité des entreprises émergentes.

Sur la période, nos diversifications sur les actions émergentes n'apportent pas de valeur.

Au 29 décembre, l'exposition aux actions émergentes est couverte à hauteur de 1.5%.

## 7. Diversifications géographiques sur les actions des pays émergents :

L'investissement est réalisé par le biais de futures et d'OPC. Nos diversifications géographiques sur les indices actions des pays émergents combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de rentabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices actions du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée, de Malaisie, du Mexique, d'Afrique du Sud, de Taiwan et de Thaïlande. Sur la période, nos diversifications géographiques sur les actions des pays émergents contribuent marginalement à la performance du portefeuille. En effet, la couverture des expositions aux actions malaysiennes a été profitable mais n'a fait que compenser la faible performance des investissements sur les actions chinoises.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les actions brésiliennes (0.75%), d'Afrique du Sud (0.75%), chinoises (0.75%) et indonésiennes (0.75%) aux dépens des actions mexicaines (-1.125%), malaysiennes (-0.75%) et thaïlandaises (-1.125%).

## 8. Diversifications investissements alternatifs :

La poche d'investissements alternatifs a été maintenue. Ces investissements ont pour objectif de capter des tendances, positives ou négatives, sur un grand nombre d'actifs. Depuis, le début de l'année, la contribution des diversifications sur les investissements alternatifs est négative.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les matières premières (2.6% ETF Ishares BBG Roll Select Commodity) et une diversification sur deux fonds CTA (3.7% PASSIM STR CROSS ASSET et 1.4% STRUCT INV SI CROSS ASSET).

## Allocation sur les marchés de Taux

Le fonds a débuté l'année avec une sensibilité au risque de taux de 1.2, soit une sensibilité en léger retrait par rapport à l'indice de référence. L'allocation est restée assez dynamique et a accompagné les mouvements de taux sur la période. En effet, la Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique de hausse de taux tout au long de la période. A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre, à l'approche des niveaux de 3.3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 2 ans et 3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 10 ans, la sensibilité relative du portefeuille est redevenue positive. En effet, ces niveaux de taux nous semblaient attractifs, anticipant étant donné nos anticipations d'évolution de la politique monétaire de la BCE, plutôt orientée au statut quo dorénavant à la vue de la dynamique des indicateurs économiques. En fin de période, après une chute de plus de 80 points de base de taux, nous réaliserons nos profits et couvriront à nouveau la sensibilité des portefeuilles estimant que les investisseurs anticipaient dorénavant trop de baisse de taux directeur de la BCE en 2024.

Sur la période, l'allocation sur la sensibilité globale du portefeuille a contribué positivement à la performance du fonds.

Au 29 décembre, la sensibilité du fonds est légèrement inférieure à 1.

## Investissements sur les marchés obligataires

La poche obligataire est composée de lignes directes, d'OPCVM et de dérivés.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 1. Lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro

Les lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro représentent 10.2% de l'actif net. Notre sélection de titres obligataires combine principalement des facteurs de cycle, de portage et de dynamique des prix.

- **Allocation géographique :**

A cours de la période, nous avons maintenu notre prudence sur les obligations allemandes, finlandaises, des Pays-Bas, belges et françaises au profit principalement des obligations portugaises, italiennes, espagnoles et d'organismes supranationaux. Au cours de la période, nous avons réduit nos investissements sur les obligations italiennes au profit des obligations portugaises et espagnoles en raison de l'importante réduction du spread vis-à-vis de l'Allemagne.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les obligations d'Etats l'Espagne et du Portugal et de l'Italie complétées par des titres émis par les émetteurs supranationaux (European Union, FMS, KFW) et des agences.

- **Allocation sur la courbe :**

Nos décisions d'allocation sur la courbe reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité). Au cours de la période, nous avons à nouveau investis sur des maturités courtes en raison de l'attractivité du portage et de nos anticipations que la hausse des taux de la BCE touchait à sa fin.

Au 29 décembre, nous privilégions les maturités longues (7-10 ans) et courtes (2-3 ans) aux dépens des maturités moyennes (3-5 ans) et très longues (10 ans et +).

Sur la période, nos allocations géographiques et sur la courbe de taux des obligations nominales des états de la zone Euro contribuent positivement à la performance du fonds.

## 2. Diversification sur les obligations indexées sur l'inflation de la zone Euro

Le fonds n'a pas été investi sur les obligations indexées sur l'inflation sur la période.

## 3. Diversification sur les obligations d'entreprises de bonne signature

Nos investissements sur les obligations d'entreprises de bonne signature, prudents en début de période, ont été légèrement accentués en raison de la remontée des niveaux de spread puis maintenus sur une position relative proche de la neutralité.

Sur la période, les allocations sur les obligations d'entreprises contribuent marginalement à la performance du fonds.

Au 29 décembre, l'exposition aux obligations d'entreprises est constituée de :

- 4% d'obligations d'entreprises de bonne qualité (4% de HSBC Gif Credit Bond Total Return).

## 4. Diversification sur les obligations d'entreprises Haut Rendement

Le fonds n'a pas été investi sur les obligations d'entreprises Haut Rendement sur la période.

## 5. Diversification sur les obligations d'états internationaux

Cette recherche de rendement a également motivé l'implémentation de diversifications sur les obligations d'états des pays développés, investissements couverts du risque de change. Ces investissements combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de portage (couvert du risque de change) et de Momentum.

Sur la période, la diversification sur les obligations des pays développés pénalise la performance du fonds en raison de la prudence sur les obligations allemandes au profit des obligations canadiennes, suédoises et américaines

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

Au 29 décembre, nous sommes investis sur les obligations australiennes (1.3%), canadiennes (5%) et suédoises (1.2%) aux dépens des obligations anglaises (-1.2%) et allemandes (-6.3%).

## 6. Arbitrage de courbe internationale

Nos décisions d'arbitrage reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité) combinée à l'analyse des politiques monétaires.

Au cours de la période, le portefeuille est investi principalement sur les taux américains de maturité 2 ans aux dépens de la partie très longue de la courbe (30 ans) afin de bénéficier du portage positif et de la très faible prime de terme actuelle. La position a été réduite de moitié afin de réaliser une partie des profits réalisés. Le portefeuille détenait également une position longue de maturité 30 ans US aux dépens de la maturité 30 ans Euro en raison de l'écart de rendement, non justifié selon nous, par les fondamentaux de long terme (écart de croissance potentielle et de perspectives de long terme sur l'inflation). Cette position a été soldée en cours de période après une baisse de l'écart de rendement de 60 points de base. Au 29 décembre, le portefeuille détient encore une exposition aux taux américains de maturité 2 ans aux dépens des taux américains de maturité 30 ans.

## 7. Diversification sur les obligations émergentes

Nous avons maintenu nos investissements sur les obligations à haut rendement asiatique en de l'attractivité des taux de rendement et du caractère diversifiant de ces actifs. En revanche, nous avons réduit nos investissements sur les obligations émergentes en devises locales en raison de la hausse du dollar et des taux américains. Puis nous avons soldé la position au profit d'obligations indiennes.

Sur la période, la diversification sur les obligations émergentes pénalise le portefeuille.

Au 29 décembre, notre exposition aux obligations émergentes est constituée de :

- 0.6% d'obligations indiennes en devise locale (HSBC Gif India Fixed Income)
- 1.4% d'obligations à haut rendement asiatique (HSBC Gif Asia High Yield Bond).

## Performances

A la clôture de l'exercice, le FCPE affiche une performance de 8,2% pour la part E, de 7,9% pour la part F et de 8,7% pour la part G.

Créée le 14 juin 2023, aucune donnée n'est encore disponible pour la part PG.

Les performances présentées ont trait aux années passées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## **Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852**

Le FCPE ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du FCPE ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

## **Evénements intervenus sur l'exercice 2023**

### **Mise en place du DIC en remplacement du DICI**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le DICI (Document d'Informations Clés pour l'Investisseur) des fonds d'épargne salariale a été remplacé par le DIC (Document d'Informations Clés) en application du règlement européen 1286/2014 du 26 novembre 2014 (« ou Règlement PRIIPS »).

### **Mandat du Commissaire aux comptes**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le mandat du Commissaire aux Comptes du FCPE est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Sur décision de la Société de Gestion, le mandat du Cabinet PRICEWATERHOUSECOOPERS Audit a été renouvelé pour une durée de 6 exercices, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### **Valorisation de la part PG**

→ date de prise d'effet : 14 juin 2023

La part PG du FCPE a débuté sa valorisation le 14 juin 2023.

### **Information sur la possible rétrocession d'une part des frais de gestion financière à des tiers distributeurs**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le 1<sup>er</sup> juillet 2023, pour la bonne information des porteurs de parts, une précision a été introduite dans le règlement du FCPE portant sur la possible rétrocession d'un pourcentage des frais de gestion financière du FCPE à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

### **Adoption par l'OPC maître du nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF**

→ date de prise d'effet : 1<sup>er</sup> juillet 2023

Le règlement du FCPE a été actualisé le 1<sup>er</sup> juillet 2023 afin de tenir compte du nouveau format de présentation des *frais administratifs externes à la société de gestion* de l'OPC maître (dans ce cadre, renommés *frais de fonctionnement et autres services*, d'une part et listés exhaustivement dans le tableau des frais, d'autre part).

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

Cette actualisation est sans incidence sur le niveau maximum des frais indirects du FCPE.

## **Mise en place du mécanisme du swing pricing sur le FCPE**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Dans le cadre de la démarche engagée par l'AMF auprès des sociétés de gestion afin d'équiper les fonds de droit français en outils de gestion du risque de liquidité, un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative (ou « swing pricing ») a été mis en place sur le FCPE le 31 décembre 2023.

Ce mécanisme vise à protéger l'intérêt des porteurs de parts présents dans le FCPE en cas de souscriptions ou de rachats nets significatifs. Seuls les investisseurs entrant dans le FCPE ou sortant du FCPE supporteront les coûts de réaménagement du portefeuille liés aux transactions d'investissement ou de désinvestissement.

La valeur liquidative sera alors ajustée (ou « swinguée »), à la hausse ou à la baisse, si le solde de souscriptions ou de rachats obtenu dépasse un seuil de déclenchement exprimé en pourcentage de l'actif du FCPE.

Cette évolution est sans conséquence sur l'orientation de gestion ou les frais du FCPE.

## **Mise en conformité du règlement du FCPE avec le nouveau format de présentation des frais proposé par l'AMF : types de frais hors champ du tableau des frais**

→ date de prise d'effet : 31 décembre 2023

Le règlement du FCPE a été modifié le 31 décembre 2023 avec l'ajout, sous le tableau des frais affiché dans le règlement, de la prise en charge par le FCPE des coûts suivants :

- les contributions dues à l'AMF au titre de la gestion du FCPE,
- les frais exceptionnels et non récurrents que sont :
  1. les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents,
  2. les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Cette modification du règlement fait suite au souhait de la Société de Gestion de se conformer au format de présentation de ces types de coût posé par l'AMF, et issu de ses travaux engagés en cette matière depuis 2011.

## **Information sur les actifs non liquides et les dispositions pour gérer la liquidité du FCPE**

### Gestion du risque de liquidité :

La société de gestion assure le suivi du risque de liquidité par FCPE afin d'assurer un niveau approprié de liquidité à chaque FCPE au regard notamment du profil de risque, des stratégies d'investissement et politiques de remboursement en vigueur des FCPE.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

Une analyse du risque de liquidité des FCPE visant à s'assurer que les investissements et les FCPE présentent une liquidité suffisante pour honorer le rachat des porteurs de parts dans des conditions normales et extrêmes de marché est effectuée au moins une fois par mois par la société de gestion.

Une dégradation observée de la liquidité des marchés et des mouvements de passif significatifs auraient pour conséquence, en fonction du profil de risque de chaque FCPE, le renforcement du dispositif matérialisé par l'augmentation significative de la fréquence de contrôle de la liquidité des FCPE.

La société de gestion a mis en place un dispositif approprié et des outils de gestion de la liquidité des FCPE gérés permettant le traitement équitable des investisseurs.

Actifs qui font l'objet d'un traitement spécial du fait de leur nature non liquide : néant

## **Information sur le profil de risque actuel du FCPE et les systèmes de gestion du risque utilisés par la société de gestion**

Le profil de risque actuel du FCPE est indiqué dans le DIC qui est rattaché au rapport annuel.

La société de gestion met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à son activité en particulier la société de gestion a mis en œuvre les dispositions et les mesures permettant d'évaluer le risque global des FCPE et d'identifier notamment les risques principaux auxquels les FCPE sont exposés ou susceptibles d'être exposés.

## **Information sur le montant total du levier calculé selon la méthode brute et la méthode de l'engagement utilisées par le FCPE**

- Montant total du levier calculé selon la méthode brute : 100,27%.
- Montant total du levier calculé selon la méthode de l'engagement : 100,27%.

Ces méthodes sont décrites dans le règlement délégué (UE) n°231/2013 de la Commission du 19 décembre 2012.

## **Information relative aux éléments de rémunération**

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC.

Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation OPCVM concernant la gestion de Fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France), à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié, pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023. En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (Risques, Conformité et Contrôle Interne),
- Les responsables Juridique, Finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

## Frais maximums de l'OPC maître HSBC MIX DYNAMIQUE – part I

Frais facturés au FCP		Assiette	Taux Barème
1	Frais de gestion financière (*)	Actif net	0,70% TTC maximum (**)
2	Frais de fonctionnement et autres services (***)		0.10% TTC maximum (**)
3	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	0.70% TTC maximum (**)
4	Commissions de mouvement	NA	Néant
5	Commission de surperformance	NA	Néant

(\*) Un pourcentage des frais de gestion peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation de la part.

(\*\*) Le total des lignes 1 + 2 + 3 sera inférieur ou égal à 0,80% maximum.

C'est-à-dire que les frais cumulés directs (frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion) et indirects hors commission de surperformance et commissions de mouvement ne dépasseront pas 0,80% maximum de l'actif net.

(\*\*\*) Les frais de fonctionnement et autres services comprennent :

### I. Frais d'enregistrement et de référencement de l'OPCVM :

- les frais liés à l'enregistrement de l'OPCVM dans d'autres Etats membres (y compris les frais facturés par des conseils (avocats, consultants, etc.) au titre de la réalisation des formalités de commercialisation auprès du régulateur local en lieu et place de la SGP) ;
- les frais de référencement de l'OPCVM et publications des valeurs liquidatives pour l'information des investisseurs ;
- les frais des plateformes de distribution (hors rétrocessions) ; Agents dans les pays étrangers qui font l'interface avec la distribution.

### II. Frais d'information clients et distributeurs :

- les frais de constitution et de diffusion des DIC/prospectus et reportings réglementaires ;
- les frais liés aux communications d'informations réglementaires aux distributeurs ;
- les frais d'Information aux porteurs par tout moyen ;
- les informations particulières aux porteurs directs et indirects ;
- les coûts d'administration des sites internet ;
- les frais de traduction spécifiques à l'OPCVM.

### III. Frais des données :

- les coûts de licence de l'indice de référence utilisé ;
- les frais des données utilisées pour rediffusion à des tiers.

### IV. Frais de dépositaire, juridiques, audit, fiscalité, etc :

- les frais de commissariat aux comptes ;
- les frais liés au dépositaire ;
- les frais liés à la délégation de gestion administrative et comptable ;
- les frais fiscaux y compris avocat et expert externe (récupération de retenues à la source pour le compte du fonds, 'Tax agent' local...) ;
- les frais juridiques propres à l'OPCVM.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

V. Frais liés au respect d'obligations réglementaires et aux reporting régulateurs :

- les frais de mise en œuvre des reportings réglementaires au régulateur spécifiques à l'OPCVM ;
- les cotisations Associations professionnelles obligatoires ;
- les frais de fonctionnement du déploiement des politiques de vote aux Assemblées Générales

Pourront s'ajouter aux frais facturés à l'OPCVM et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion de l'OPCVM en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;
- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec l'OPCVM) exceptionnels et non récurrents ;
- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : Lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais de fonctionnement et commissions maximums du FCPE sont détaillés dans la rubrique Règles et méthodes comptables du présent rapport annuel.

## Risque global

La méthode retenue pour le calcul du risque global sur les instruments financiers à terme est la méthode du calcul de l'engagement.

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC MIX DYNAMIQUE I	8 632 586,52	5 656 546,37

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du FCPE n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du FCPE	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du FCPE.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 319-18 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du FCPE.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

## FCPE Nourricier

Le rapport annuel de l'OPC maître est annexé au rapport annuel de votre FCPE.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Tableau récapitulatif des frais facturés au FCPE et/ou à l'entreprise

### Part HSBC EE DYNAMIQUE F

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,80%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	<b>0,74%</b>  0,74%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,54%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

### Part HSBC EE DYNAMIQUE E

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,50%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b> Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"><li>- des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement</li><li>- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur</li></ul>	<b>0,74%</b>  0,74%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b> Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"><li>- commission de surperformance</li><li>- commissions de mouvement</li><li>- Acquisitions et cessions temporaires de titres</li></ul>	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>1,24%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,30%</b>

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Part HSBC EE DYNAMIQUE G

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,10%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,74%</b>
Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,74%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,84%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

## Part HSBC EE DYNAMIQUE PG

<b>Frais de fonctionnement et de gestion</b>	<b>0,10%</b>
<b>Coût induit par l'investissement dans d'autres OPC ou fonds d'investissement</b>	<b>0,74%</b>
Ce coût se détermine à partir : - des coûts liés à l'achat d'OPC et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion du FCPE investisseur	0,74%
<b>Autres frais supportés par le FCPE</b>	
Ces autres frais se décomposent en : - commission de surperformance - commissions de mouvement - Acquisitions et cessions temporaires de titres	
<b>Total facturé au FCPE au cours du dernier exercice clos</b>	<b>0,84%</b>
<b>Total des frais facturés à l'entreprise au cours du dernier exercice clos</b>	

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

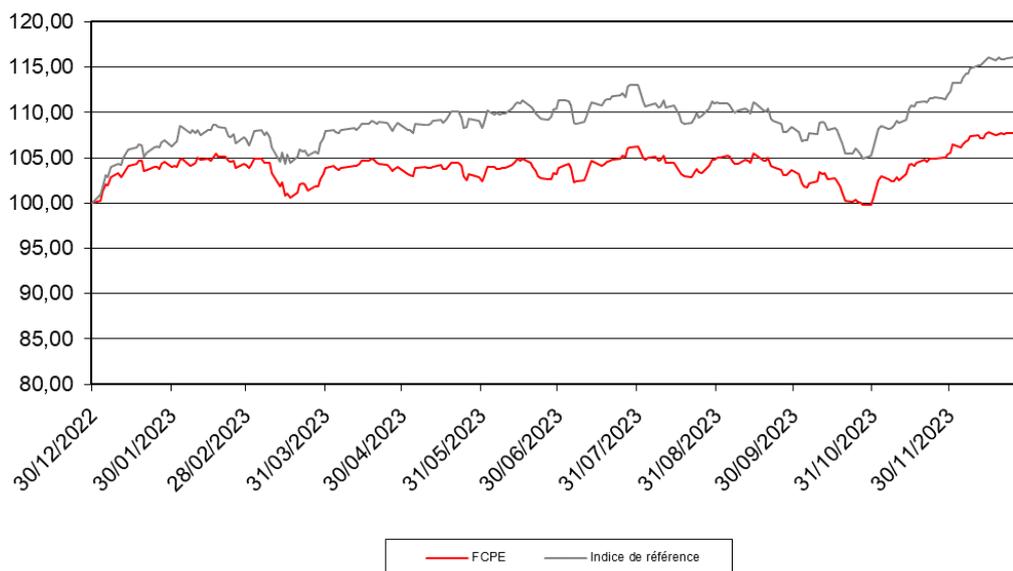
## Performances

### HSBC EE DYNAMIQUE (F) (C) (EUR)

Indice de référence: 20% Bloomberg Euro Aggregate + 5% ESTR + 52.5% MSCI EMU (EUR) NR + 22.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

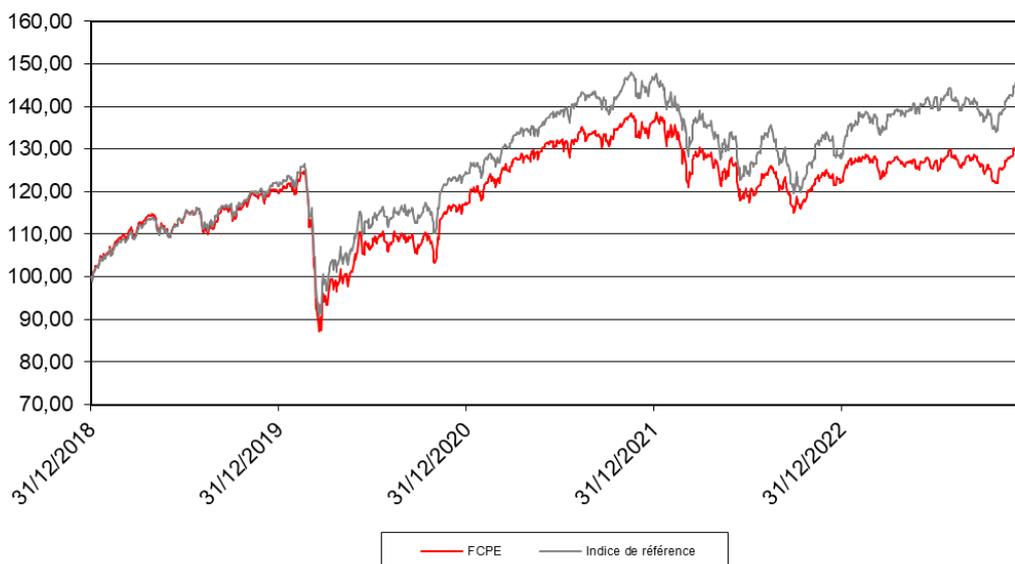
#### Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



#### Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

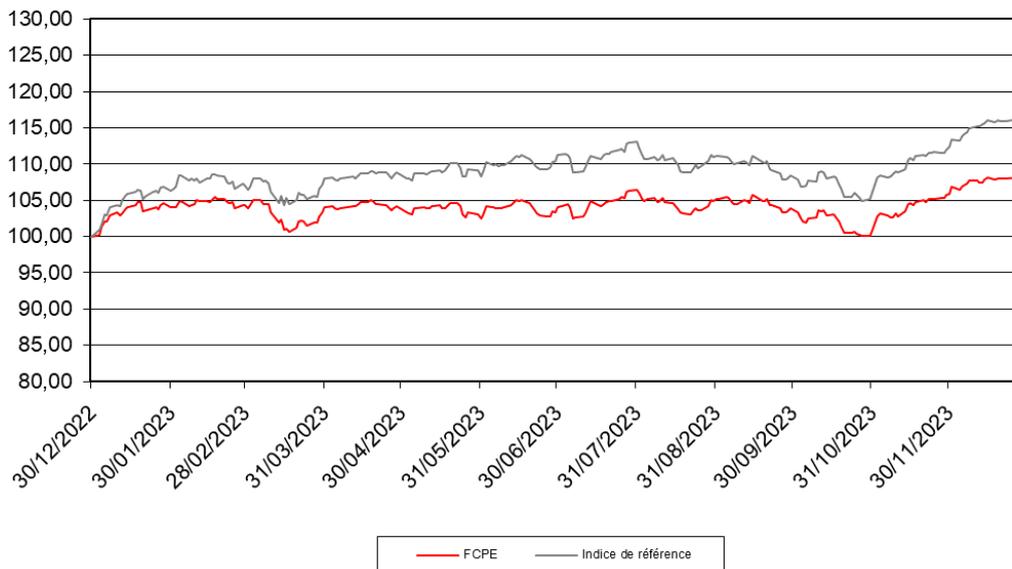
# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## HSBC EE DYNAMIQUE (E) (C) (EUR)

Indice de référence: 20% Bloomberg Euro Aggregate + 5% ESTR + 52.5% MSCI EMU (EUR) NR + 22.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

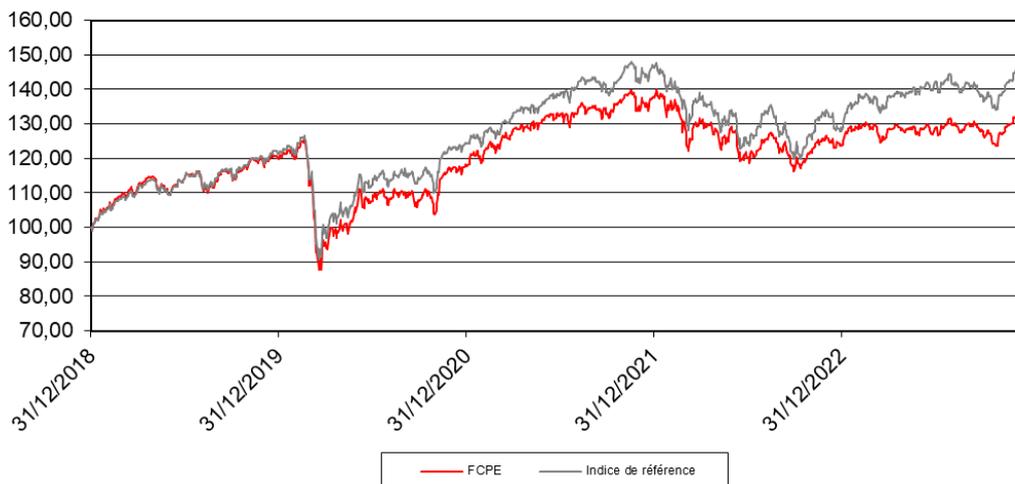
### Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



### Evolution de la performance sur 5 ans glissants

Du 31/12/2018 au 29/12/2023



Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

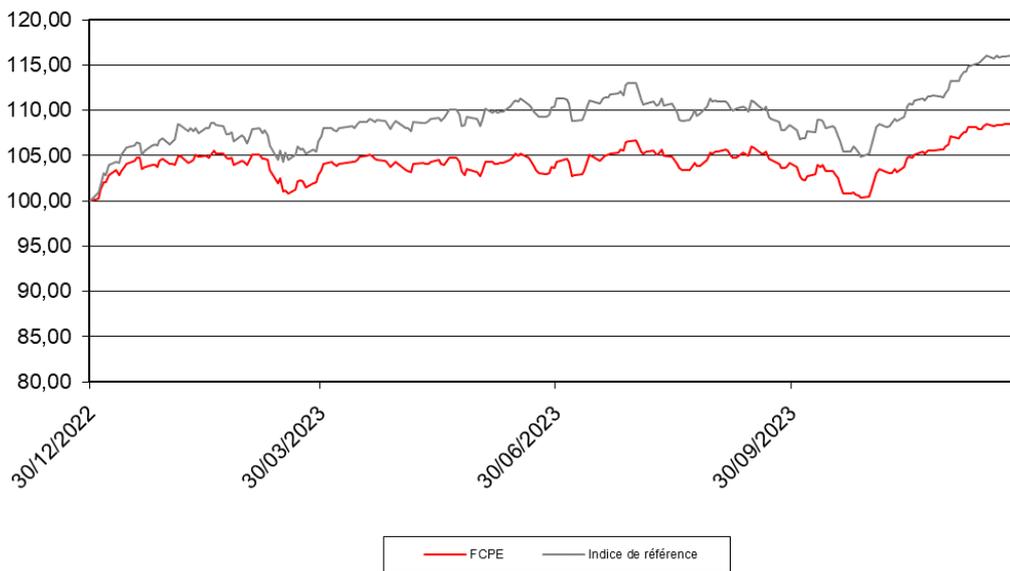
# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## HSBC EE DYNAMIQUE (G) (C) (EUR)

Indice de référence: 20% Bloomberg Euro Aggregate + 5% ESTR + 52.5% MSCI EMU (EUR) NR + 22.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

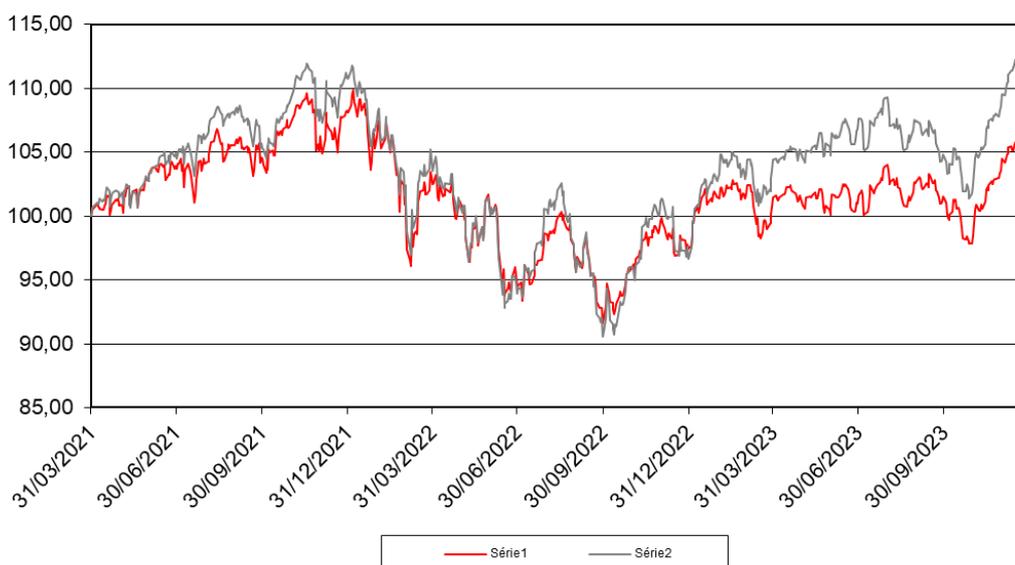
### Evolution de la performance sur 1 an glissant

Du 30/12/2022 au 29/12/2023



### Evolution de la performance depuis l'origine

Du 31/03/2021 au 29/12/2023



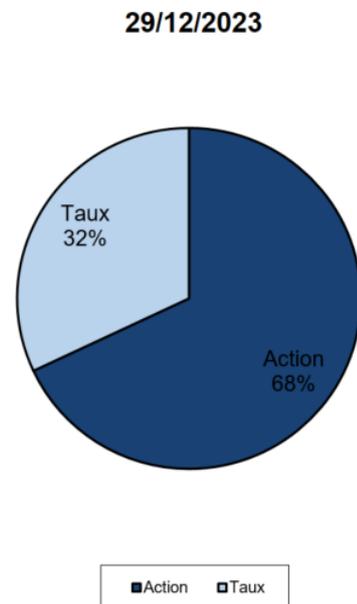
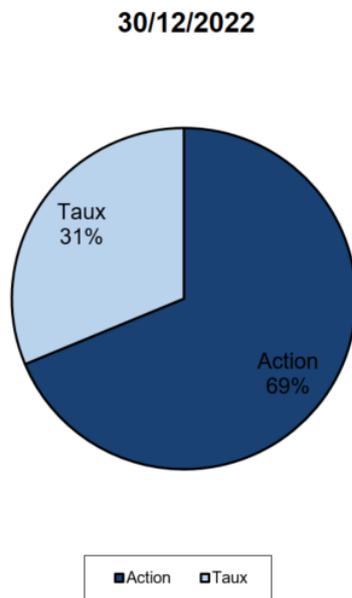
Les chiffres cités ont trait aux années écoulées

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

Indice de référence: 20% Bloomberg Euro Aggregate + 5% ESTR + 52.5% MSCI EMU (EUR) NR + 22.5% MSCI World ex EMU (EUR) NR

Evolution de la structure de l'actif



# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**HSBC EE DYNAMIQUE**  
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER  
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)  
Immeuble Coeur Défense - Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 La Défense 4 - Courbevoie

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier HSBC EE DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



HSBC EE DYNAMIQUE

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC EE DYNAMIQUE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.06.21 14:22:10 +0200



# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Comptes Annuels

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023

Portefeuille : 12030 HSBC EE Dynamique

	29/12/2023	30/12/2022
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>70 337 989,91</b>	<b>61 780 270,23</b>
<b>OPC MAÎTRE</b>	<b>70 337 989,91</b>	<b>61 780 270,23</b>
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>CRÉANCES</b>	<b>2 359,46</b>	<b>16 348,77</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	2 359,46	16 348,77
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Liquidités		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>70 340 349,37</b>	<b>61 796 619,00</b>

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023

Portefeuille : 12030 HSBC EE Dynamique

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	69 897 387,84	58 528 890,04
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	780 822,95	3 572 245,54
Résultat de l'exercice (a,b)	-375 460,55	-354 924,20
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>70 302 750,24</b>	<b>61 746 211,38</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>36 792,82</b>	<b>42 348,97</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	36 792,82	42 348,97
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>806,31</b>	<b>8 058,65</b>
Concours bancaires courants	806,31	8 058,65
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>70 340 349,37</b>	<b>61 796 619,00</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 12030 HSBC EE Dynamique

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023

Portefeuille : 12030 HSBC EE Dynamique

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	388,22	231,46
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Crédits d'impôt		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>388,22</b>	<b>231,46</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	856,68	1 075,13
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>856,68</b>	<b>1 075,13</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>-468,46</b>	<b>-843,67</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	434 009,53	473 006,02
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	62 801,57	61 881,93
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)</b>	<b>-371 676,42</b>	<b>-411 967,76</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-3 784,13	57 043,56
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)</b>	<b>-375 460,55</b>	<b>-354 924,20</b>

## Annexes

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais inclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### Règles d'évaluation des actifs

Les OPC sont valorisés au dernier cours connu.

Le Fonds est un Fonds nourricier investi en totalité au travers d'un seul OPC « HSBC MIX DYNAMIQUE » Part « I » , appelé Maître.

### Frais de gestion

#### Frais de fonctionnement et commissions

	Frais facturés	Assiette	Taux barème	Prise en charge FCPE/Entreprise
1 et 2	<b>Frais de gestion financière (*) et Frais administratifs externes à la société de gestion</b>			
	Catégorie de parts E	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			0,52% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
Catégorie de parts F	Actif net	0,82% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE	

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

	Catégorie de parts G	Actif net	0,12% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PF	Actif net	0,82% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PG	Actif net	0,12% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
	Catégorie de parts PH	Actif net	0,30% l'an maximum	à la charge de chaque société adhérente
			0,52% TTC l'an maximum incluant les honoraires du commissaire aux comptes (0,02% TTC l'an maximum plafonnés à 3000 € TTC l'an)	à la charge du FCPE
<b>3</b>	<b>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</b>	Actif net	0,80% TTC l'an maximum de l'actif net du FCP maître	à la charge du FCPE
<b>4</b>	<b>Commissions de mouvement</b>	Prélèvement sur chaque transaction	Néant	---
<b>5</b>	<b>Commission de surperformance</b>	Actif net	Néant	---

(\*) Un pourcentage des frais de gestion financière peut être rétrocédé à des tiers distributeurs afin de rémunérer l'acte de commercialisation du FCPE.

Pourront s'ajouter aux frais facturés au FCPE et listés ci-dessus, les coûts suivants :

- les contributions dues pour la gestion du FCPE en application du 4° du II de l'article L.621-5-3 du code monétaire et financier ;

- les impôts, taxes, redevances et droits gouvernementaux (en relation avec le FCPE) exceptionnels et non récurrents ;

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

- les coûts exceptionnels et non récurrents en vue d'un recouvrement des créances (ex : lehman) ou d'une procédure pour faire valoir un droit (ex : procédure de class action).

Les frais directs seront directement imputés au compte de résultat du Fonds.

Les frais de gestion ne comprennent pas les frais de transaction.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Part HSBC EE DYNAMIQUE E	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE DYNAMIQUE F	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE DYNAMIQUE G	Capitalisation	Capitalisation
Part HSBC EE DYNAMIQUE PG	Capitalisation	Capitalisation

**Pour l'exercice sous revue, le montant des honoraires du commissaire aux comptes s'est élevé à : 3 000,00 €.**

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023

Portefeuille : 12030 HSBC EE Dynamique

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>61 746 211,38</b>	<b>84 239 566,50</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	11 967 296,97	15 235 013,25
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-8 620 761,22	-29 767 434,33
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	775 559,22	3 870 075,29
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers		
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme		
Frais de transactions		
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	4 806 120,31	-11 419 041,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	11 580 627,15	6 774 506,84
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-6 774 506,84	-18 193 548,41
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-371 676,42	-411 967,76
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>70 302 750,24</b>	<b>61 746 211,38</b>

(\*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

## Souscriptions Rachats(\*)

Souscriptions Rachats au 29/12/2023

Portefeuille : 12030 HSBC EE Dynamique

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)</b>	<b>11 967 296,97</b>	<b>15 235 013,25</b>
Versements de la réserve spéciale de participation	3 315 466,21	2 875 991,84
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	4 540,36	
Versement de l'intéressement	3 311 444,52	3 950 970,36
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)		
Versements volontaires	1 790 306,65	1 030 533,06
Abondements de l'entreprise	1 049 987,80	1 118 503,05
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	2 470 216,79	6 217 094,36
Transferts provenant d'un CET	11 120,92	25 745,37
Transferts provenant de jours de congés non pris	14 213,72	16 175,21
Distribution des dividendes		
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>4 205,53</i>	<i>4 413,04</i>
<b>Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)</b>	<b>8 620 761,22</b>	<b>29 767 434,33</b>
Rachats	7 234 957,73	6 090 462,60
Transferts à destination d'un autre OPC	1 385 803,49	23 676 971,73

(\*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
OPC Maître								
Créances								
Comptes financiers								
<b>PASSIF</b>								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Souscriptions à recevoir	2 359,46
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>2 359,46</b>
<b>DETTES</b>		
	Rachats à payer	3 058,17
	Frais de gestion fixe	33 734,65
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>36 792,82</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-34 433,36</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE E</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	110 981,97300	2 788 736,82
Parts rachetées durant l'exercice	-84 230,55520	-2 112 732,69
Solde net des souscriptions/rachats	26 751,41780	676 004,13
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	848 738,59430	
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE F</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	241 389,06840	5 651 407,58
Parts rachetées durant l'exercice	-191 394,76520	-4 497 413,89
Solde net des souscriptions/rachats	49 994,30320	1 153 993,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 341 067,48150	
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE G</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	226 058,21890	2 282 111,19
Parts rachetées durant l'exercice	-194 947,04060	-1 985 581,99
Solde net des souscriptions/rachats	31 111,17830	296 529,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 340 045,60250	
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE PG</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	124 731,02070	1 245 041,38
Parts rachetées durant l'exercice	-2 527,18380	-25 032,65
Solde net des souscriptions/rachats	122 203,83690	1 220 008,73
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	122 203,83690	

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE E</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE F</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE G</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE PG</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION A LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE E</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  105 616,37 0,50
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE F</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  250 685,81 0,80
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE G</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  14 416,22 0,10
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE PG</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Rétrocessions des frais de gestion	  489,56 0,10

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

	29/12/2023
Garanties reçues par l'OPC - dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			70 337 989,91
Instruments financiers à terme	FR0012355030	HSBC MIX DYNAMIQUE I	70 337 989,91
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>70 337 989,91</b>

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-375 460,55	-354 924,20
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-375 460,55</b>	<b>-354 924,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-107 223,02	-101 731,97
<b>Total</b>	<b>-107 223,02</b>	<b>-101 731,97</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-253 251,19	-239 539,31
<b>Total</b>	<b>-253 251,19</b>	<b>-239 539,31</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-14 302,15	-13 652,92
<b>Total</b>	<b>-14 302,15</b>	<b>-13 652,92</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE PG</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-684,19	
<b>Total</b>	<b>-684,19</b>	

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	780 822,95	3 572 245,54
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>780 822,95</b>	<b>3 572 245,54</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE E</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	247 528,81	1 144 610,89
<b>Total</b>	<b>247 528,81</b>	<b>1 144 610,89</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE F</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	366 771,40	1 691 670,20
<b>Total</b>	<b>366 771,40</b>	<b>1 691 670,20</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE G</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	158 520,20	735 964,45
<b>Total</b>	<b>158 520,20</b>	<b>735 964,45</b>

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE PG</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	8 002,54	
<b>Total</b>	<b>8 002,54</b>	

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>73 275 691,29</b>	<b>72 263 002,79</b>	<b>84 239 566,50</b>	<b>61 746 211,38</b>	<b>70 302 750,24</b>
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE E en EUR</b>					
Actif net	35 160 468,90	34 396 951,77	27 524 918,08	19 791 418,23	22 119 002,36
Nombre de titres	1 505 054,32450	1 499 703,04270	1 026 504,88170	821 987,17650	848 738,59430
Valeur liquidative unitaire	23,361	22,935	26,814	24,077	26,061
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,24	0,08	0,53	1,39	0,29
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,11	-0,10	-0,12	-0,12	-0,12
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE F en EUR</b>					
Actif net	38 115 222,39	37 866 051,02	43 080 383,89	29 199 269,15	32 730 338,15
Nombre de titres	1 721 388,31170	1 747 140,07510	1 705 342,14280	1 291 073,17830	1 341 067,48150
Valeur liquidative unitaire	22,142	21,673	25,262	22,616	24,406
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,23	0,08	0,50	1,31	0,27
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,16	-0,19	-0,18	-0,18
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE G en EUR</b>					
Actif net			13 634 264,53	12 755 524,00	14 190 895,33
Nombre de titres			1 261 342,85920	1 308 934,42420	1 340 045,60250
Valeur liquidative unitaire			10,809	9,744	10,589
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes			0,18	0,56	0,11
Capitalisation unitaire sur résultat				-0,01	-0,01

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Part HSBC EE DYNAMIQUE PG en EUR</b>					
Actif net					1 262 514,40
Nombre de titres					122 203,83690
Valeur liquidative unitaire					10,331
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					0,06
Capitalisation unitaire sur résultat					

# FCPE HSBC EE DYNAMIQUE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC MIX DYNAMIQUE I	EUR	54 467,728	70 337 989,91	100,05
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>70 337 989,91</b>	<b>100,05</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>70 337 989,91</b>	<b>100,05</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>70 337 989,91</b>	<b>100,05</b>
<b>Créances</b>			<b>2 359,46</b>	
<b>Dettes</b>			<b>-36 792,82</b>	<b>-0,05</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>-806,31</b>	
<b>Actif net</b>			<b>70 302 750,24</b>	<b>100,00</b>
Part HSBC EE DYNAMIQUE F	EUR	1 341 067,48150	24,406	
Part HSBC EE DYNAMIQUE PG	EUR	122 203,83690	10,331	
Part HSBC EE DYNAMIQUE E	EUR	848 738,59430	26,061	
Part HSBC EE DYNAMIQUE G	EUR	1 340 045,60250	10,589	

**FCP de droit français**  
**HSBC MIX DYNAMIQUE**

Rapport annuel au 29 décembre 2023

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Sommaire

Pages

<b>Informations concernant les placements et la gestion</b>	<b>3</b>
<b>Rapport d'activité</b>	<b>4</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>22</b>
<b>Certification du Commissaire aux Comptes</b>	<b>24</b>
<b>Comptes Annuels</b>	<b>29</b>
Bilan Actif	30
Bilan Passif	31
Hors-Bilan	32
Comptes de Résultat	36
<b>Annexes</b>	<b>37</b>
Règles et méthodes comptables	38
Evolution de l'Actif Net	42
Compléments d'information	43
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	51
Inventaire	52

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Informations concernant les placements et la gestion

### **Société de gestion**

HSBC Global Asset Management (France)

### **Dépositaire et Conservateur**

CACEIS Bank

### **Gestionnaire comptable par délégation**

CACEIS Fund Administration

### **Commissaire aux comptes**

PricewaterhouseCoopers Audit

## Rapport d'activité

### Panorama macroéconomique

Durant le premier trimestre 2023 (T1), les indicateurs économiques ont donné des signaux conflictuels, entre détérioration des conditions financières ou résilience de l'activité avec persistance des pressions inflationnistes. Face aux resserrements monétaires des banques centrales, le secteur financier a trouvé un point de rupture début mars, avec la défaillance d'une banque régionale américaine (Silicon Valley Bank), et la résolution précipitée de Crédit Suisse. Les interventions de la Réserve fédérale américaine (Fed) et des autorités suisses, ainsi que les communiqués des institutions de surveillance bancaire et d'assurance des dépôts en Europe, aux Etats-Unis, mais aussi en Asie ont permis d'endiguer en partie la perte de confiance, et de stabiliser les indicateurs de risque. Néanmoins, l'impact des resserrements monétaires passés va continuer de se diffuser via le canal du crédit, puis sur l'activité et l'emploi avec un retard de plusieurs mois, difficile à estimer avec précision. D'un côté, le marché immobilier et le secteur manufacturier sont en phase de récession. A l'inverse, le secteur des services reste dynamique, toujours soutenu par la rotation de la consommation post-pandémie au détriment des biens, ce qui a contribué à la résilience du marché du travail, et à la progression des salaires. L'inflation a aussi offert deux visages : avec la chute des prix de l'énergie et les effets de base négatifs, l'inflation totale a baissé, notamment aux Etats-Unis (de 7.1% en novembre à 6.0% en février), comme en zone euro (de 9.2% en décembre et 6.9% en mars). En revanche, l'inflation « cœur » (hors énergie et alimentaire), tirée par les hausses persistantes des prix des services, n'a diminué que très lentement aux Etats-Unis (de 6.0% en novembre à 5.5% en février), voire a continué de monter en zone euro (de 5.2% en décembre à 5.7% en mars). Au final, l'évolution de l'économie et de l'inflation est restée difficile à prévoir. Le consensus des économistes<sup>1</sup> envisage un atterrissage en douceur aux Etats-Unis (PIB +1.0% en moyenne en 2023 et 2024), et en zone euro (PIB +0.5% en 2023 et +1.2% en 2024), avec une modération de l'inflation (environ 2.5% à horizon du T3 2024). Mais cette moyenne dissimule d'importantes disparités de prévisions avec des risques haussiers sur l'inflation. Les turbulences financières ont compliqué le guidage des politiques monétaires, toujours orientées à combattre une inflation trop élevée, et des anticipations d'inflation qui pourraient entraîner une spirale prix-salaire. Enfin, les économies émergentes se voient pénalisées par une inflation élevée, et la dégradation de la demande extérieure et de leurs exportations en raison de la contraction de la consommation de biens et la récession industrielle des pays développés. Cependant, ces impacts défavorables devraient être en partie compensés par le redémarrage de l'économie chinoise ce trimestre, après trois années de restriction sanitaire.

Au second trimestre 2023 (T2), l'inflation a généralement baissé entre mars et juin grâce aux effets de base négatifs sur les prix de l'énergie (comparés à 2022), et une décélération de certains (prix alimentaires et biens industriels hors énergie). Cela reflète le ralentissement des prix à la production, et les moindres difficultés d'approvisionnement. Reste cependant la persistance de l'inflation des services, portée par le rattrapage lié à la réouverture post-pandémie, notamment du tourisme. De plus l'emploi a bien résisté ce trimestre. D'une part, le resserrement monétaire des banquiers centraux depuis un an produit ses effets avec un décalage estimé entre 12 et 18 mois. D'autre part, cette situation a reflété la rétention de main d'œuvre par les entreprises qui font toujours face à des difficultés de recrutement. Dans cette phase de transition, celles-ci ont généralement préservé leurs marges d'exploitation en montant leurs prix de vente. Malgré une certaine résistance au T1 - la croissance aux Etats-Unis (PIB +2.0% en variation trimestrielle annualisée) a surpris à la hausse, ailleurs dans les économies développées, le constat est médiocre : quasi-stagnation au Royaume-Uni (+0.1% qoq, variation trimestrielle), France (+0.2% qoq), et surtout une contraction en Allemagne

<sup>1</sup> Consensus Bloomberg au 31/03/2023.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

(-0.3% qoq) et en Irlande (-4.6%), ce qui a tiré la zone euro à la baisse (-0.1% qoq). Les projections des économistes à horizon de 2024 continuent d'afficher d'importantes divergences, entre stagnation, récession ou atterrissage en douceur, selon les anticipations de politiques monétaire et fiscale, et les évolutions des prix des matières premières. Ainsi, l'OCDE, le FMI, ou la Banque centrale européenne (BCE) tablent sur une croissance du PIB en 2024 d'environ 1.5% en zone euro (1.1% aux Etats-Unis), mais le consensus des économistes<sup>2</sup> envisage seulement 0.9% en zone euro (0.5% aux Etats-Unis). En Asie, l'ouverture post-pandémie de l'économie chinoise a permis un rebond de l'activité des services. Mais les tensions géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis entraîne le redéploiement et la diversification des chaînes de production, ce qui a contribué à limiter la croissance de l'industrie manufacturière et les exportations. A l'opposé, l'Inde a continué de bénéficier d'une économie portée par les exportations de services, le développement des secteurs liés à la high-tech et par l'investissement public d'infrastructure. De même en Amérique Latine, la croissance économique est restée soutenue par la vigueur de l'activité agricole, la hausse des investissements étrangers, notamment au Mexique. Enfin, la désinflation plus rapide que celle des économies développées devrait permettre aux banques centrales de baisser les taux d'intérêts d'ici la fin de l'année.

Le troisième trimestre (T3) 2023 a vu se développer un découplage, avec la résilience de l'économie américaine face au ralentissement de la Chine et de l'Europe. Le PIB américain au T2 est ainsi ressorti supérieur aux attentes, tiré par la consommation des ménages et les investissements d'infrastructure qui ont plus compensé le ralentissement du marché immobilier. En zone euro, la quasi-stagnation du PIB au T2 (0.1% t/t), avec une demande intérieure atone, sous-tend des divergences dans la région, avec une contraction du PIB en Italie (-0.4% t/t) et aux Pays Bas (-0.2% t/t) et une stagnation en Allemagne, face à une expansion en France (+0.5% t/t) et en Espagne (+0.5% t/t). Les politiques fiscales visant à soutenir la transition énergétique et le développement des industries de pointe ont en partie contribué à ces divergences. Aux Etats-Unis, les programmes « Inflation Reduction Act », et « Chips Act » ont entraîné 240 milliards USD de projets d'investissements dans le secteur manufacturier, soit environ la moitié de l'objectif. L'Espagne continue de bénéficier des subventions du programme de l'Union européenne (Next Generation EU). En Italie, la réduction graduelle des aides à la rénovation énergétique résidentielle a entraîné une baisse des investissements dans la construction. Dans les pays émergents, les publications économiques en Chine ont continué de décevoir malgré les nouvelles mesures de soutien au crédit, et l'assouplissement des contraintes réglementaires sur le marché immobilier. Au T3, les prévisions de croissance<sup>3</sup> ont donc été révisées à la baisse, en Chine 5.0% en 2023 et 4.5% en 2024 (contre respectivement 5.5% et 4.9% fin juin), mais aussi en zone euro (0.5% en 2023 et 0.8% en 2024, contre respectivement 0.6% et 1.0% fin juin). A l'inverse, les Etats-Unis ont vu leur prévision de croissance relever, à 2.1% en 2023 et 0.9% en 2024 (contre respectivement 1.3% et 0.8% fin juin). La persistance d'une inflation élevée aux Etats-Unis (3.7% en août contre 4.0% en juin), et en zone euro (5.2% en août contre 5.5% en juin) n'a pas permis de rassurer les banquiers centraux dans un contexte de remontée du prix du baril, et de progression salariale soutenue (+4.3% a/a aux Etats-Unis, et +5.5% a/a en zone euro). Malgré des conditions monétaires restrictives, les revenus réels ont en effet tendance à s'améliorer, ce qui contribue à soutenir la consommation, ce qui augmente les risques d'effets de second tour. Ainsi les prévisions médianes des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine signalent plutôt un atterrissage en douceur de l'économie américaine (avec une croissance du PIB de 2.1% en 2023 et 1.5% en 2024, donc une prévision supérieure au consensus des économistes), ce qui implique de repousser le cycle de baisses de taux au second semestre 2024.

Au quatrième trimestre 2023 (T4), le scénario d'atterrissage économique en douceur ou « soft landing » a dominé sur celui de récession. Le combat des banques centrales contre l'inflation semble donc avoir été gagné sans entraîner de poursuite du resserrement monétaire et de risque de récession forte. La croissance chinoise a surpris à la hausse au T3 (4.9% en variation annuelle)

<sup>2</sup> Consensus Bloomberg au 30/06/2023.

<sup>3</sup> Consensus Bloomberg au 30/09/2023.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

contre 4.5% attendu. Le PIB américain a une nouvelle fois surpassé les attentes au T3 (+4.9% en variation trimestrielle annualisée contre 4.5% attendu). Aux Etats-Unis, la consommation des ménages et les investissements des entreprises ont en effet accéléré au T3 par rapport au T2, avec une relative résilience du marché du travail (taux de chômage à 3.7% en novembre après un plus bas historique à 3.4% en avril), et des salaires (+4% en variation annuelle en novembre), ainsi qu'une amélioration de la productivité. En Europe, les enquêtes des directeurs d'achat continuent d'annoncer une contraction de l'activité depuis l'été. En effet, l'économie a continué de se dégrader au T3 : PIB du Royaume Uni -0.1% en variation trimestrielle (t/t) au T3 (contre +0.1% t/t au T2) ; PIB de la zone euro -0.1% t/t (contre +0.1% t/t au T2) tiré à la baisse par une décélération des stocks, et les contractions en Allemagne, France, Pays Bas et Irlande. Dans ce contexte, la forte décélération de l'inflation a surpris au cours du trimestre (variation annuelle en novembre), à 3.1% aux Etats-Unis, 2.4% en zone euro, et 3.9% au Royaume-Uni. Les prévisions de croissance du PIB<sup>4</sup> ont donc été révisées à la hausse aux Etats-Unis (2.4% en 2023 ; 1.3% en 2024). En revanche, la zone euro a vu ses perspectives de croissance du PIB s'éroder en 2024 (PIB +0.7%), ainsi qu'au Royaume Uni (PIB +0.3%). Cependant, ces prévisions ne montrent pas le clivage des économistes. D'un côté, certains anticipent une reprise relativement rapide, portée par la consommation privée, l'amélioration des revenus réels des ménages, un retour de l'assouplissement des banques centrales, avec une inflation aux alentours de 2.5%-3% en moyenne en 2024. D'un autre côté, certains économistes envisagent la poursuite du ralentissement économique, en raison du décalage de l'effet des resserrements monétaires, de la hausse des faillites d'entreprise, d'une montée du chômage, avec pour conséquence un recul de la consommation. Ce scénario intègre donc une phase de récession avec une reprise lente qui devraient comprimer l'inflation en-dessous de 2% fin 2024.

## Panorama financier

Au premier trimestre 2023 (T1), les marchés ont subi une forte volatilité en raison des incertitudes sur le secteur bancaire américain, ce qui a entraîné une chute de -12.6% (en variation trimestrielle t/t) de l'indice boursier de référence (MSCI US Banking), une remontée de l'or (+8.0% t/t à USD1969 l'once) et un affaiblissement du dollar US (indice DXY<sup>6</sup> -1.0% t/t). Les banquiers centraux ont poursuivi les relèvements de leurs taux directeurs (+50 pdb aux Etats-Unis, +75 pdb au Royaume-Uni, et +100pdb en zone euro), mais ont tenu des communiqués prudents quant aux perspectives. Au total, les marchés ont rapidement anticipé un retournement des politiques monétaires, en intégrant un assouplissement important aux Etats-Unis (jusque -75 pdb cette année), et en modérant le resserrement attendu en zone euro (+50 pdb contre +100 pdb auparavant). Du côté des obligations souveraines, les rendements 10 ans ont donc fortement reculé au T1 : -41pdb à 3.47% aux Etats-Unis, -28pdb à 2.29% en Allemagne, -33pdb à 2.79% et -61pdb à 4.10% en Italie, avec la poursuite d'une inversion des courbes de taux 2-10 ans. Les marchés de crédit global ont enregistré des performances disparates : les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont resserrés sur le segment risqué (High Yield) en raison d'une réduction des émissions de titres et des attentes de retournement des banques centrales. A l'inverse, les « spreads » se sont écartés dans le secteur bancaire américain, et dans une moindre ampleur sur les segments les moins risqués des obligations d'entreprises (Investment Grade). Malgré ce contexte d'incertitudes, les places boursières (MSCI world) ont terminé le trimestre en hausse : +7.2% en variation trimestrielle (t/t), avec une progression de +15% depuis les plus bas enregistrés en octobre 2022. Les actions de la zone euro (MSCI Eurozone +12.3% t/t) ont surperformé l'indice boursier global, bénéficiant d'une économie plus résiliente que prévu grâce à la chute des prix de l'énergie (gaz naturel -36% t/t ; pétrole Brent -7.1% t/t). Les places des pays émergents (MSCI EM +3.8% t/t) ont sous-performé les marchés développés (+7.6% t/t), notamment en raison des reculs en Inde, Brésil, et Turquie (liés à des facteurs idiosyncratiques), et malgré une reprise en Chine (+5.1% t/t) suite à la fin des restrictions sanitaires.

<sup>4</sup> Consensus Bloomberg au 31/12/2023.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

Au second trimestre 2023 (T2), les marchés obligataires des pays développés ont été pénalisés par le revirement des banquiers centraux, en faveur d'une prolongation de politiques monétaires restrictives du fait d'une désinflation estimée trop lente, voire de l'entrée dans un régime d'inflation structurellement plus élevée que lors de période 2008-2019. Aux Etats-Unis, les difficultés du secteur bancaire ont été rapidement résolues. Puis les négociations autour du relèvement du plafond de la dette américaine ont nécessité plusieurs semaines, ce qui a contribué à une certaine prudence de la part de la Réserve Fédérale américaine (Fed) qui n'a relevé ses taux que de 25pdb au T2. En Europe, les banques centrales se sont montrées généralement plus offensives avec des hausses de taux entre 50pdb (zone euro) et 75pdb (Royaume-Uni, Suède et Norvège). Les propos des banquiers centraux lors du Forum de Sintra fin juin ont définitivement marqué un changement des anticipations de marché qui tablaient encore courant mai sur la fin du resserrement monétaire, voire des baisses de taux en fin d'année. Dans ce contexte, les rendements des obligations souveraines se sont redressés sans pour autant atteindre les plus hauts observés au cours du T1, avec un renforcement de l'inversion de la courbe des taux. Dans cette phase de transition et en dépit de la remontée des rendements souverains, les marchés risqués ont malgré tout bien performé. Du côté des obligations d'entreprises, les « spreads » de crédit (écarts de taux) se sont davantage resserrés sur le segment le plus risqué (High Yield). Sur les marchés boursiers, le T2 a délivré un gain de l'indice mondial (MSCI\* World +7%, en variation trimestrielle t/t), avec une surperformance des marchés des pays développés (MSCI\* DM +7.3% t/t) relative aux places émergentes (MSCI\* EM +1.8% t/t), essentiellement tirées à la baisse par les actions chinoises (MSCI -8.9% t/t). L'engouement pour les valeurs technologiques, notamment autour de l'intelligence artificielle, et la résilience de la demande domestique aux Etats-Unis ont porté la bourse américaine (MSCI\* US +8.7% t/t). La réouverture de l'économie japonaise, et le redéploiement des investissements hors Chine ont généralement favorisé certaines places boursières en Inde (+12.2% t/t), au Japon (+15.6% t/t), ou au Brésil (+14.9% t/t). Sur les marchés des devises contre dollar US, le yen japonais s'est déprécié de 8% t/t, suivi par le renminbi chinois (-5% t/t), le rand sud-africain (-5.6% t/t) et la livre turque (-26.3% t/t), tandis que le réal brésilien et le peso mexicain ont gagné respectivement 6.5% t/t et 5.4% t/t. Enfin sur les marchés des matières premières, les prix ont généralement reculé, notamment le gaz naturel (-21% t/t), le blé (-9.2% t/t), le cuivre (-7.5% t/t) et le pétrole (WTI -6.6%) en raison des incertitudes sur l'évolution de la demande mondiale, et notamment des déceptions sur la vigueur de la reprise en Chine.

Au troisième trimestre (T3) 2023, les investisseurs ont continué de repousser leurs attentes quant à l'échéance et l'ampleur des baisses de taux directeurs, ce qui a pesé sur les marchés obligataires des pays développés et émergents. Dans le même temps, les inquiétudes sur la soutenabilité de la dette américaine, mais aussi en Europe, ont contribué à la remontée des taux longs, et une moindre inversion des courbes de taux 2-10 ans. Ainsi la hausse des primes de terme a reflété l'augmentation de la rémunération demandée par les investisseurs pour la détention de titres à longues maturités dans un contexte où l'inflation risque d'être plus persistante. Elle répond aussi à la poursuite de la normalisation des bilans des banques centrales. La Réserve fédérale américaine (Fed) poursuit en effet la vente active des obligations souveraines détenues dans son bilan, et la Banque centrale européenne a arrêté de réinvestir la totalité de ses titres arrivant à maturité dans le cadre de son programme régulier. Dans ce contexte, les rendements souverains 10 ans ont bondi au T3, proches des niveaux de 2007 aux Etats-Unis (+73pdb au T3 à 4.57% à fin septembre). En zone euro, les rendements souverains ont rejoint leurs niveaux de 2011, en Allemagne (2.84% à fin septembre, soit +45pdb au T3) et en France (+47pdb à 3.40%). Les annonces budgétaires en zone euro, avec des prévisions économiques optimistes et des efforts jugés insuffisants sur la trajectoire de la dette ont entraîné une hausse des rendements plus rapides sur les obligations de la périphérie de la zone euro comparée à l'Allemagne, notamment en Italie (+71pdb 4.78%), en Grèce (+69pdb 4.34%) et en Espagne (+55pdb 3.93%). Sur les marchés de crédit, les « spreads » de crédit (ou écarts de taux) se sont resserrés dans l'ensemble, à l'exception du segment High Yield américain fragilisé par la perspective de politiques monétaires plus durablement restrictives. Les difficultés du secteur immobilier chinois et le durcissement des conditions financières ont contribué au recul des marchés boursiers (indice MSCI World\*), de -2.4% en variation trimestrielle (t/t), avec les sous-performances

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

de la Chine (MSCI -4.5% t/t), Taiwan (-7.1% t/t) et la Corée du sud (-6.6% t/t). Les prix du pétrole (WTI) ont bondi de +29% t/t à USD 90.8 USD le baril suite à la baisse des stocks de brut aux Etats-Unis, et aux annonces de l'Arabie Saoudite et de la Russie qui prolongeront les réductions de leurs productions jusqu'à la fin d'année. Enfin sur les marchés des changes, la résilience de l'économie américaine, en découplage face au ralentissement plus prononcé en Chine et en Europe a favorisé la remontée du dollar américain contre les devises de ses partenaires (indice DXY<sup>6</sup> +3.2% t/t).

Au quatrième trimestre (T4) 2023, les marchés sont brusquement repartis à la hausse (indice MSCI\* World +9.5% en variation trimestrielle t/t ; +22.2% en variation annuelle a/a) à la suite des publications d'inflation inférieures aux attentes, et cela malgré la montée des risques géopolitiques au Proche-Orient. Ces derniers ont fait bondir les prix de l'or (+11.6% t/t) et du blé (9.5% t/t), sans pour autant malgré tout déclencher un emballement des prix de l'énergie, bien au contraire : pétrole WTI -21.7% t/t à 71.7 USD/ baril ; prix du gaz -7% t/t. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation aux Etats-Unis et en Europe ont dominé malgré le ralentissement économique, ce qui permet d'envisager un scénario de « soft landing » ou ralentissement en douceur, plutôt que de forte récession. Ce scénario « soft landing » dominant a donc entraîné une surperformance des marchés boursiers des pays développés (indice MSCI DM +10% t/t ; +23.7% a/a) contre ceux des pays émergents (indice MSCI EM +5.6% t/t ; +10.3% a/a). Le recul de la bourse chinoise (indice MSCI -4.8% t/t ; -10.3% a/a) a en effet plombé l'indice régional, malgré les forts rebonds observés au Mexique (indice MSCI +15.8% t/t ; +23% a/a), au Brésil (indice MSCI +14.6% t/t ; +22.7% a/a) ou en Inde ((indice MSCI +22% t/t ; +12% a/a). Dans le contexte d'une désinflation plus rapide que prévu, les marchés ont perçu un revirement baissier des anticipations de taux des banques centrales. La Réserve Fédérale américaine (Fed) a d'ailleurs confirmé ce biais plus accommodant en décembre avec de nouvelles prévisions médianes sur les taux officiels qui intègrent 75pdb de baisses pour 2024. Ce virage plus accommodant est cependant moins net en Europe. La Banque Centrale européenne (BCE) est restée plutôt vigilante sur les perspectives d'inflation en raison des hausses salariales et des risques de perte de productivité. Au Royaume-Uni, la Banque d'Angleterre a conservé un biais de politique monétaire restrictive. Au final, les marchés ont intégré des attentes d'assouplissement monétaire d'environ -150pdb en 2024, bien plus élevées que celles suggérées par les communications des banques centrales. Dans ce contexte, les marchés obligataires ont enregistré de belles performances au T4. Sur les marchés de crédit, les segments des obligations les plus risquées (High Yield HY) aux Etats-Unis et en Europe ont surperformé les segments moins risqués (Investment Grade IG). Les rendements 10 ans des obligations souveraines ont globalement baissé, et surtout sur les marchés des pays développés : -69pdb aux Etats-Unis, à 3.88% ; -81pdb en Allemagne, à 2.02% ; -84pdb en France à 2.56% -90pdb au Royaume-Uni à 3.54%, et -108.2pdb en Italie à 3.70%. Le virage plus accommodant de la Fed a entraîné une baisse du dollar US face aux devises de ses partenaires (indice DXY -4.6% t/t) avec, dans un contexte de tensions géopolitiques, une surperformance du franc suisse (+8.8% t/t) et du yen (+5.9%).

\*Indices marchés actions MSCI exprimés en devises locales.

<sup>6</sup> Indice DXY : indice du dollar américain par rapport à six autres devises : l'euro, le yen japonais, la livre sterling, le dollar canadien, le franc suisse et la couronne suédoise.

Source : données Bloomberg au 31/12/2023.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Politique de gestion

Une année relativement solide sur l'ensemble des indices mondiaux. Les indices s'affichent en forte hausse sur la plupart des zones géographiques. Ainsi, les actions européennes progressent de 15.8% (MSCI Europe NR) avec des actions françaises (17.3% pour le MSCI France NR), allemandes (18.8% pour le MSCI Germany NR) et italiennes (32.5% pour le MSCI Italy NR) qui mènent le mouvement tandis que les actions anglaises (7.7% pour le MSCI UK NR) et suisses (5.3% pour le MSCI Switzerland NR) sont un peu en retrait. Les autres marchés ne sont pas en reste avec des marchés américains en hausse de plus de 26% (MSCI US NR) et les actions japonaises de plus de 28% (MSCI Japan NR). Les actions émergentes progressent également de 10% mais offrent des divergences très marquées entre les pays constituant l'indice. Ainsi, les indices d'actions chinoises affichent une performance de -11% (MSCI China NR) quand les actions indiennes, brésiliennes et mexicaines progressent respectivement de 21.4% (MSCI India NR), 21.5% (MSCI Brazil NR) et 19.5% (MSCI Mexico NR) en devise locale.

L'apaisement des craintes liées à la récession en début d'année grâce aux chiffres économiques plutôt rassurants, la baisse des prix énergétiques, la réouverture de la Chine, et la résilience des profits des entreprises ont soutenu les indices actions.

Le troisième trimestre a été plus volatil, notamment pénalisé par la forte hausse des taux obligataires. En effet, les principales banques centrales ont durci leur discours en juillet et poursuivi le durcissement des conditions de financement au regard de la persistante pression inflationniste dans la plupart des économies mondiales. La BCE a ainsi confirmé son cycle de hausse des taux, augmentant ses taux directeurs de 325bps sur la période, atteignant ainsi une fourchette de 4.00% - 4.75%. Quant à la Fed, elle a décidé de faire une pause dans son cycle de hausse en septembre, après 225 bps de hausse de taux depuis un an, atteignant une fourchette de 5.25% - 5.50%. Enfin, la BoE a pris le même chemin avec une hausse de 300bps sur la période atteignant 5.50%. Seule la BoJ a maintenu ses taux extrêmement accommodants à -0.1% tout en relâchant modestement son contrôle sur la courbe de taux.

Le 4<sup>ème</sup> trimestre verra les indices financiers reprendre leur progression. En effet, la poursuite de la baisse des indices de prix au quatrième trimestre, combinée à des discours plus accommodants des banquiers centraux, tout particulièrement de Mr Powell, gouverneur de la Fed, ont été perçus par les marchés financiers comme un pivot dans les politiques monétaires des banques centrales des pays développés. Les anticipations de baisse de taux dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2024 augmentent, les taux s'effondrent et les actifs risqués rebondissent fortement.

## Allocation sur les marchés Actions :

Le Fonds a entamé la période avec une exposition très prudente aux marchés actions (65.9%). Cette prudence a été maintenue tout au long de la période en raison d'un scénario économique anticipant un ralentissement cyclique. Le resserrement des conditions financières (hausse des taux courts des banques centrales) en raison d'une inflation trop élevée, devrait peser sur la demande entraînant une baisse de l'activité, de l'emploi et des profits des entreprises. Par conséquent, les niveaux de valorisation anticipant une poursuite de la croissance des profits des entreprises de l'ordre de 15% pour retrouver des niveaux historiques de valorisation nous semblent incompatibles avec notre scénario économique. Enfin, les primes de risque des marchés actions relatives aux marchés obligataires sont aujourd'hui extrêmement faibles, justifiant notre prudence actuelle.

Nos allocations sur les marchés actions ont contribué négativement à la performance du Fonds en raison de la performance des marchés actions depuis le début de la période.

Au 29 décembre 2023, l'exposition actions du portefeuille est proche de 65.6% de l'actif.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Investissements sur les marchés actions

La poche actions est composée de fonds « cœur » et de diversifications thématiques, géographiques et sectorielles.

### 1. Partie « cœur » :

La partie « cœur » est exposée aux actions de la zone Euro et aux actions monde hors euro.

- Zone Euro :

L'exposition aux actions de la zone Euro est réalisée par l'investissement sur des fonds avec des approches systématiques et fondamentales actives complémentaires.

- Approche systématique :

Ces investissements sont réalisés par l'investissement sur le fonds HSBC ICAV Multi-Facteurs, qui représente 19.7% de l'actif net.

Sur la période, la stratégie a réalisé une performance inférieure à l'indice MSCI Emu, dividendes nets réinvestis.

- Approche fondamentale active :

En complément de la partie systématique, le portefeuille s'expose à travers des fonds aux styles valorisation (HSBC Euro Actions et HSBC GIF Euroland Value), qualité (HSBC GIF Euroland Growth), taille (HSBC Euro PME et HSBC Gif European Smaller Companies) et faible volatilité (HSBC Euro Volatility Focused et HSBC Europe Equity Income). Nos allocations sur ces styles reposent sur une approche diversifiée et s'appuient sur l'analyse des facteurs Qualité, Taille, Valorisation, faible volatilité et Momentum.

Au cours de la période, les diversifications sur les styles contribuent négativement à la performance du Fonds. La stratégie a été impacté par la faible performance de la plupart des styles, sous-entendant que la performance des indices actions s'explique par beaucoup de spécifiques. Par ailleurs, nos allocations ont été très impactées par la décevante performance des Petites Capitalisations. La gestion « petites capitalisations », très axées sur la digitalisation, les énergies vertes et le « Nearshoring » sont des thèmes de long terme, plutôt pénalisés à court terme. A noter tout de même, la poursuite de la belle performance du style « Faiblement valorisé » qui contribue encore positivement à la performance du portefeuille sur la période.

Au 29 décembre, nous détenons :

- 9.7% d'exposition au style Valorisation (7.7% de HSBC Euro Actions et 2% de HSBC GIF Euroland Value)
- 4.4% d'exposition au style Qualité (4.4% de HSBC GIF Euroland Growth)
- 5.4% d'exposition au style Taille (1.4% de HSBC Euro PME et 4% HSBC Gif European Smaller Companies)
- 9.2% d'exposition au style faible volatilité (7% de HSBC Euro Volatility Focused et 2.2% de HSBC Europe Equity Income)

Par ailleurs, nous détenons une exposition de 3% du fonds HSBC RIF - SRI Euroland Equity qui combine les styles Valorisation et Qualité avec un filtre Socialement Responsable.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

- Hors zone Euro, nous investissons sur des trackers et des futures
  - a. 1.3% d'actions anglaises (ETF HSBC FTSE 100),
  - b. 17.1% d'actions américaines (3.1% ETF HSBC S&P 500, 1.7% ETF S&P500 Low Vol et 12.3% de Futures),
  - c. 1.7% d'actions japonaises (ETF HSBC Msci Japan),
  - d. 0.9% d'actions canadiennes (ETF HSBC Msci Canada),
  - e. 0.6% d'actions de l'Asie Pacifique Ex-Japon (ETF HSBC Msci Pacific Ex Japan).
  - f. 0.9% d'actions suisses (Futures).
  - g. 0.6% d'actions suédoises (Futures).
  - h. 0.2% d'actions danoises (Futures).

## 2. Diversifications géographiques sur les pays développés :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos diversifications géographiques combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Nos analyses peuvent nous amener à investir sur les indices des actions allemandes, américaines, anglaises, australiennes, canadiennes, espagnoles, françaises, italiennes, japonaises, suisses et des Pays-Bas.

Sur la période, les diversifications sur les pays développés ont contribué positivement à la performance du portefeuille. Les investissements sur les actions italiennes et espagnoles aux dépens des actions suisses ont particulièrement contribué à la performance de la stratégie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les marchés des actions italiennes (1.875%), japonaises (0.75%), espagnoles (0.75%), suédoises (0.75%), anglaises (1.125%) et américaines (1.125%) aux dépens des indices actions australiennes (-0.375%), canadiennes (-1.5%), françaises (-0.75%), allemandes (-1.125%), des Pays-Bas (-1.125%) et suisses (-1.5%).

## 3. Diversifications sur les secteurs européens :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix.

Sur la période, les diversifications sur les secteurs européens contribuent négativement à la performance du Fonds. Nos investissements sur les secteurs des ressources de base et des Télécoms ont été particulièrement pénalisant. En revanche, nos investissements sur les secteurs de la banque, de l'auto et notre couverture du secteur de l'alimentation ont été très profitables mais ne compensent que partiellement.

Au 29 décembre, le portefeuille est exposé aux secteurs de la banque (0.75%), de l'auto (1.875%), des services financiers (0.75%), du pétrole (1.125%), des valeurs technologiques (1.125%), du commerce de détail (0.375%), des loisirs (0.375%), des télécoms (1.5%) et des biens de consommation des ménages (0.375%) aux dépens des secteurs de l'industrie (-0.75%), des ressources de base (-1.5%), de la chimie (-2.25%), des médias (-1.5%), de la santé (-0.375%), de l'alimentaire (-1.125%) et des actions européennes (-0.75%).

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 4. Diversification sur les secteurs américains :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. Nos allocations sectorielles combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices des secteurs américains des matières premières, de l'énergie, de la banque, de l'industrie, des valeurs technologiques, de la consommation durable ou discrétionnaire et de la santé. Sur la période, la couverture du secteur des services aux collectivités apporte de la valeur, insuffisamment toutefois pour compenser la faible performance des investissements sur le secteur de l'énergie.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les secteurs de l'énergie (1.5%), de l'industrie (1.125%) et de la technologie (0.75%) aux dépens des secteurs des matériaux de construction (-0.375%), de la finance (-0.75%), de la consommation durable (-0.375%), des services aux collectivités (-1.125%) et de la santé (-0.75%).

## 5. Diversification sur les petites capitalisations américaines :

L'investissement est réalisé par le biais de futures. L'allocation sur les petites capitalisations américaines combine l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Sur la période, la préférence pour les larges capitalisations aux dépens des petites capitalisation apportent de la valeur au portefeuille.

Au 29 décembre, l'exposition aux petites capitalisations est neutre.

## 6. Allocation sur les actions des pays émergents aux dépens des actions des pays développés :

La prudence sur les actions émergentes a été maintenue en début de période en raison du durcissement des conditions de financement, de la perte de dynamique économique en Chine et de la dégradation de la profitabilité des entreprises des pays émergents. Puis début février, une position a été initiée afin de bénéficier de la dynamique économique initiée par la réouverture de la Chine. Puis, mi-août, les expositions aux actions émergentes ont été réduites étant donné la déception du rebond de l'activité chinoise à la suite de la réouverture de l'économie. Dès septembre, la prudence sur les actions émergentes sera accentuée en raison du durcissement des conditions de crédit et de la faible profitabilité des entreprises émergentes.

Sur la période, nos diversifications sur les actions émergentes n'apportent pas de valeur.

Au 29 décembre, l'exposition aux actions émergentes est couverte à hauteur de 1.5%.

## 7. Diversifications géographiques sur les actions des pays émergents :

L'investissement est réalisé par le biais de futures et d'OPC. Nos diversifications géographiques sur les indices actions des pays émergents combinent l'analyse des facteurs de cycle, de valorisation, de profitabilité et de dynamique des prix. Nos analyses nous ont amenés à investir sur les indices actions du Brésil, de la Chine, de l'Inde, de l'Indonésie, de la République de Corée, de Malaisie, du Mexique, d'Afrique du Sud, de Taiwan et de Thaïlande. Sur la période, nos diversifications géographiques sur les actions des pays émergents contribuent marginalement à la performance du portefeuille. En effet, la couverture des expositions aux actions malaysiennes a été profitable mais n'a fait que compenser la faible performance des investissements sur les actions chinoises.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les actions brésiliennes (0.75%), d'Afrique du Sud (0.75%), chinoises (0.75%) et indonésiennes (0.75%) aux dépens des actions mexicaines (-1.125%), malaysiennes (-0.75%) et thaïlandaises (-1.125%).

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 8. Diversifications investissements alternatifs :

La poche d'investissements alternatifs a été maintenue. Ces investissements ont pour objectif de capter des tendances, positives ou négatives, sur un grand nombre d'actifs. Depuis, le début de l'année, la contribution des diversifications sur les investissements alternatifs est négative.

Au 29 décembre, le portefeuille détient une diversification sur les matières premières (2.6% ETF Ishares BBG Roll Select Commodity) et une diversification sur deux fonds CTA (3.7% PASSIM STR CROSS ASSET et 1.4% STRUCT INV SI CROSS ASSET).

## Allocation sur les marchés de Taux

Le Fonds a débuté l'année avec une sensibilité au risque de taux de 1.2, soit une sensibilité en léger retrait par rapport à l'indice de référence. L'allocation est restée assez dynamique et a accompagné les mouvements de taux sur la période. En effet, la Banque Centrale Européenne a maintenu sa politique de hausse de taux tout au long de la période. A la fin du 3<sup>ème</sup> trimestre, à l'approche des niveaux de 3.3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 2 ans et 3% pour les taux des obligations allemandes de maturité 10 ans, la sensibilité relative du portefeuille est redevenue positive. En effet, ces niveaux de taux nous semblaient attractifs, anticipant étant donné nos anticipations d'évolution de la politique monétaire de la BCE, plutôt orientée au statut quo dorénavant à la vue de la dynamique des indicateurs économiques. En fin de période, après une chute de plus de 80 points de base de taux, nous réaliserons nos profits et couvriront à nouveau la sensibilité des portefeuilles estimant que les investisseurs anticipaient dorénavant trop de baisse de taux directeur de la BCE en 2024.

Sur la période, l'allocation sur la sensibilité globale du portefeuille a contribué positivement à la performance du Fonds.

Au 29 décembre, la sensibilité du Fonds est légèrement inférieure à 1.

## Investissements sur les marchés obligataires

La poche obligataire est composée de lignes directes, d'OPCVM et de dérivés.

### 1. Lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro

Les lignes directes sur les obligations d'Etats, les obligations d'organismes supranationaux et les obligations sécurisées de la zone Euro représentent 10.2% de l'actif net. Notre sélection de titres obligataires combine principalement des facteurs de cycle, de portage et de dynamique des prix.

- **Allocation géographique :**

A cours de la période, nous avons maintenu notre prudence sur les obligations allemandes, finlandaises, des Pays-Bas, belges et françaises au profit principalement des obligations portugaises, italiennes, espagnoles et d'organismes supranationaux. Au cours de la période, nous avons réduit nos investissements sur les obligations italiennes au profit des obligations portugaises et espagnoles en raison de l'importante réduction du spread vis-à-vis de l'Allemagne.

Au 29 décembre, le portefeuille est investi sur les obligations d'Etats l'Espagne et du Portugal et de l'Italie complétées par des titres émis par les émetteurs supranationaux (European Union, FMS, KFW) et des agences.

- **Allocation sur la courbe :**

Nos décisions d'allocation sur la courbe reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité). Au cours de la période, nous avons à nouveau investis sur des maturités courtes en raison de l'attractivité du portage et de nos anticipations que la hausse des taux de la BCE touchait à sa fin.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

Au 29 décembre, nous privilégions les maturités longues (7-10 ans) et courtes (2-3 ans) aux dépens des maturités moyennes (3-5 ans) et très longues (10 ans et +).

Sur la période, nos allocations géographiques et sur la courbe de taux des obligations nominales des états de la zone Euro contribuent positivement à la performance du Fonds.

## 2. Diversification sur les obligations indexées sur l'inflation de la zone Euro

Le Fonds n'a pas été investi sur les obligations indexées sur l'inflation sur la période.

## 3. Diversification sur les obligations d'entreprises de bonne signature

Nos investissements sur les obligations d'entreprises de bonne signature, prudents en début de période, ont été légèrement accentués en raison de la remontée des niveaux de spread puis maintenus sur une position relative proche de la neutralité.

Sur la période, les allocations sur les obligations d'entreprises contribuent marginalement à la performance du Fonds.

Au 29 décembre, l'exposition aux obligations d'entreprises est constituée de :

- 4% d'obligations d'entreprises de bonne qualité (4% de HSBC Gif Credit Bond Total Return).

## 4. Diversification sur les obligations d'entreprises Haut Rendement

Le Fonds n'a pas été investi sur les obligations d'entreprises Haut Rendement sur la période.

## 5. Diversification sur les obligations d'états internationaux

Cette recherche de rendement a également motivé l'implémentation de diversifications sur les obligations d'états des pays développés, investissements couverts du risque de change. Ces investissements combinent l'analyse des facteurs de valorisation, de portage (couvert du risque de change) et de Momentum.

Sur la période, la diversification sur les obligations des pays développés pénalise la performance du Fonds en raison de la prudence sur les obligations allemandes au profit des obligations canadiennes, suédoises et américaines

Au 29 décembre, nous sommes investis sur les obligations australiennes (1.3%), canadiennes (5%) et suédoises (1.2%) aux dépens des obligations anglaises (-1.2%) et allemandes (-6.3%).

## 6. Arbitrage de courbe internationale

Nos décisions d'arbitrage reposent sur l'analyse du portage (taux de rendement et pente de la courbe de taux) et du risque (volatilité) combinée à l'analyse des politiques monétaires.

Au cours de la période, le portefeuille est investi principalement sur les taux américains de maturité 2 ans aux dépens de la partie très longue de la courbe (30 ans) afin de bénéficier du portage positif et de la très faible prime de terme actuelle. La position a été réduite de moitié afin de réaliser une partie des profits réalisés. Le portefeuille détenait également une position longue de maturité 30 ans US aux dépens de la maturité 30 ans Euro en raison de l'écart de rendement, non justifié selon nous, par les fondamentaux de long terme (écart de croissance potentielle et de perspectives de long terme sur l'inflation). Cette position a été soldée en cours de période après une baisse de l'écart de rendement de 60 points de base. Au 29 décembre, le portefeuille détient encore une exposition aux taux américains de maturité 2 ans aux dépens des taux américains de maturité 30 ans.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 7. Diversification sur les obligations émergentes

Nous avons maintenu nos investissements sur les obligations à haut rendement asiatique en de l'attractivité des taux de rendement et du caractère diversifiant de ces actifs. En revanche, nous avons réduit nos investissements sur les obligations émergentes en devises locales en raison de la hausse du dollar et des taux américains. Puis nous avons soldé la position au profit d'obligations indiennes.

Sur la période, la diversification sur les obligations émergentes pénalise le portefeuille.

Au 29 décembre, notre exposition aux obligations émergentes est constituée de :

- 0.6% d'obligations indiennes en devise locale (HSBC Gif India Fixed Income)
- 1.4% d'obligations à haut rendement asiatique (HSBC Gif Asia High Yield Bond).

## Performances

A la clôture de l'exercice, le Fonds affiche une performance de 7.65% pour la part A, de 8.78% pour la part I. La part B est inactive.

A titre de comparaison, l'indicateur de référence du Fonds a progressé de 15.94%.

La performance passée ne préjuge pas des résultats futurs du Fonds.

## Informations sur les critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

Conformément à l'article L.533-22-1 du Code Monétaire et Financier, la politique sur la prise en compte dans la stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (critères ESG) est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Non prise en compte des critères de durabilité environnementale des activités économiques du règlement (UE) 2020/852

Le Fonds ne promeut pas des caractéristiques environnementales ou sociales au sens de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR ») ou n'a pas un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 dudit règlement européen.

Dans ce cadre, les investissements sous-jacents du Fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie »).

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Informations complémentaires en lien avec la réglementation sur les droits des actionnaires (SRD2)

### Contribution aux performances à moyen et long terme

La stratégie de gestion déployée est active et disciplinée. En tant que gestion Multi-Asset, nous nous attachons essentiellement aux décisions d'allocations s'appuyant sur les expertises du groupe pour les décisions de sélection de titres. Celle concernant les actions notamment attachera de l'importance aux critères financiers de valorisation et de rentabilité mais aussi aux critères extra financiers (Environnementaux, sociaux et de gouvernance).

Pour les décisions d'allocation, nous évaluons les opportunités d'investissement intra et inter classes d'actifs selon une approche multi factorielles. Les critères de valorisation, de portage, de dynamique des prix sont notamment pris en compte et évalués au regard du contexte économique. D'autres critères peuvent être également intégrés sur des classes d'actifs spécifiques. Les différentes sources de performance ainsi décelées sont combinées entre elles de manière à obtenir une distribution du risque actif bien équilibré dans le portefeuille. Ces éléments sont de nature à atteindre les objectifs de long terme à savoir une performance supérieure à l'indice de référence du Fonds.

#### ✓ **Principaux risques importants**

Le Fonds encourt des risques à titre principal et à titre accessoire dont la liste est disponible dans le prospectus du Fonds.

#### ✓ **Taux de rotation**

Taux de rotation du portefeuille : 34.22%

La méthode utilisée pour le calcul du taux de rotation est la méthode SEC :  $TO \text{ annuel} = \frac{\text{Min (Achat val mob ; Vente Val mob)}}{AUM \text{ moyen}}$

#### ✓ **Gestion des conflits d'intérêts**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

Pendant cette période, la société de gestion a décidé d'avoir recours à un conseiller en vote, Institutional Shareholder Services (ISS), aux fins des activités d'engagement

#### ✓ **Prêt de titres**

Au cours de l'exercice écoulé, il n'y a pas eu de conflits d'intérêts en lien avec les activités d'engagement.

#### ✓ **Informations relatives aux décisions d'investissement**

Les décisions d'investissement reposent sur une analyse fondamentale des entreprises incluses dans l'univers d'investissement. Les marchés ne sont pas toujours efficaces, et ne reflètent pas toujours la valorisation intrinsèque des entreprises.

Dans ce cadre, les décisions d'investissements se fondent sur une analyse fondamentale de long terme, permettant ainsi de profiter de ces opportunités qui découlent de la volatilité excessive des marchés financiers.

Les processus de gestion reposent sur l'exploitation des données issues de l'analyse fondamentale menée par nos équipes de recherche indépendante que ce soit dans le court, le moyen ou le long terme.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

Par ailleurs, et quelle que soit la classe d'actifs, la prise en compte des risques et opportunités Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (intégration E.S.G) fait partie intégrante du processus de sélection de titres du gérant du Fonds ayant un objectif de surperformance dans la durée.

## Evénements intervenus sur le Fonds pendant l'exercice

### ➤ Le 1<sup>er</sup> juillet 2023

Conformément à la nouvelle doctrine de l'Autorité des marchés financiers (AMF) relative à la modernisation des modalités applicables à la présentation, au contenu et au prélèvement des frais administratifs externes à la société de gestion, la rubrique des « **Frais** » a été mise à jour dans le prospectus.

La liste exhaustive des frais du deuxième bloc renommé « **Frais de fonctionnement et autres services** » (anciennement frais administratifs externes à la société de gestion) du tableau des frais est désormais détaillée sous le tableau et n'est plus limitative.

Par ailleurs, les coûts récurrents et les scénarios de performances ont été mis à jour dans les Documents d'Informations Clés (DIC).

### ➤ Le 31 décembre 2023

Conformément aux instructions de l'Autorité des marchés financiers (AMF), un avertissement concernant l'absence de mécanisme de plafonnement des demandes de rachat connu sous le nom de GATES, a été inséré à la rubrique « **Modalité de souscription et de rachat** » du prospectus.

## Information relative aux éléments de rémunération

HSBC Global Asset Management (France) a choisi conformément à la réglementation en vigueur de communiquer les informations relatives à la rémunération de son personnel pour la totalité des FIA et OPCVM de droit français qu'elle gère.

La rémunération versée par HSBC Global Asset Management (France) est composée d'une rémunération fixe et peut comprendre une composante variable sous forme de bonus discrétionnaire si les conditions économiques le permettent. Ces rémunérations variables ne sont pas liées à la performance des véhicules gérés. Il n'existe en outre pas d'intéressement aux plus-values.

HSBC Global Asset Management (France) applique la politique de rémunération du Groupe HSBC. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés dans la réglementation AIFM ainsi que dans la réglementation OPCVM.

HSBC Global Asset Management (France) a procédé à partir de 2014 à des aménagements de cette politique de rémunération afin de se conformer avec les règles spécifiques de la réglementation AIFM puis à la réglementation UCITS concernant la gestion de fonds conformes à ces réglementations respectives.

HSBC Global Asset Management (France) a notamment mis en place un mécanisme d'indexation en instruments sur la base d'un indice indexé sur un panier représentatif de tous les OPC dont la société de gestion est HSBC Global Asset Management (France) à l'exception des FCPE dits d'actionnariat salarié pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée dans le cadre à la fois de la réglementation AIFM et de la réglementation OPCVM.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

La politique de rémunération de HSBC Global Asset Management (France) n'a pas d'incidence sur le profil de risque des FIA et des OPCVM.

La politique de rémunération complète de HSBC Global Asset Management (France) est disponible sur son site internet à l'adresse suivante : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Ventilation des rémunérations fixes et variables de la société pour l'exercice 2023

L'information relative au montant total des rémunérations versées par la société de gestion à son personnel et le montant agrégé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel qui ont une incidence sur le profil de risque figure dans le tableau ci-dessous.

Les bénéficiaires des rémunérations au titre de l'année fiscale 2023 représentent une population de 316 personnes en 2023.

En 2023 et tel que défini dans la politique de rémunération d'HSBC Global Asset Management (France), 42 personnes ont été identifiées comme « Preneurs de risques » pour l'ensemble des portefeuilles gérés.

Les collaborateurs identifiés comme Preneurs de risques sont :

- Les membres du Conseil d'administration,
- Les dirigeants responsables et les membres du comité exécutif,
- Les responsables des pôles de gestion et du trading,
- Les responsables des ventes, produits et du marketing,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables juridique, finance et des fonctions de support et administratives.

	2023				total €
	Rémunération fixe versée en 2023	Rémunération variable versée en mars 2023 (au titre de la performance 2022) + rémunérations variables différées acquises en 2023	dont rémunération variable non-différée	dont rémunération variable différée (*)	
Ensemble des collaborateurs AMFR y compris détachés in et succursales (hors détachés out) - 316 collaborateurs	28 044 672 €	11 624 581 €	10 338 975 €	1 285 606 €	39 669 253 €
Dont personnel ayant une incidence sur le profil de risque des AIF (42 collaborateurs)**	7 364 899 €	5 389 839 €	4 158 019 €	1 231 820 €	12 754 738 €
Dont cadres supérieurs (15 collaborateurs)**	2 544 612 €	1 584 813 €	1 230 486 €	354 327 €	4 129 425 €

(\*) Prend en compte les actions différées définitivement acquises en 2023 ainsi que le cash différé indexé payé en 2023.

(\*\*) Prend en compte les personnes mises à disposition ou affectées au prorata du temps de présence dans l'entreprise.

La rémunération variable n'intègre pas la participation et l'intéressement perçus en 2023 par les collaborateurs.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Informations relatives aux techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés utilisés par le Fonds, en application de la position AMF n°2013-06

### Techniques de gestion efficace du portefeuille

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds n'avait pas recours aux techniques de gestion efficace de portefeuille.

### Instruments financiers dérivés

A la date de la clôture de l'exercice, le Fonds avait recours aux instruments financiers dérivés à hauteur de 0.08% de son actif net.

L'exposition ainsi générée par les contrats financiers était de :

- 0.08% pour les contrats de change à terme

Le Fonds a reçu un dépôt de garantie pour un montant de 7 024 492.22 euros en lien avec ces opérations

## Risque global

La société de gestion a choisi la méthode de calcul de la VaR relative pour mesurer le risque global du Fonds qu'elle gère. La VaR relative est le rapport entre la valeur en risque du Fonds et celle de son indicateur de référence.

La VaR est calculée selon une méthodologie paramétrique. Un modèle de risque de court terme permet de représenter la dynamique des paramètres de risque des marchés (volatilités et corrélations). Ce modèle s'appuie sur des historiques de données d'au moins 250 jours.

La VaR est calculée pour un intervalle de confiance unilatéral de 99% et une période de détention d'un jour (VaR 99% 1 jour). La VaR 99% 1 jour est convertie en une VaR d'intervalle de confiance 99% et de période de détention 20 jours (VaR 99% 20 jours) selon la méthode recommandée par le régulateur.

En cohérence avec le profil de risque du Fonds, la société de gestion a choisi, l'indicateur de référence est l'indice suivant :

5% €STR + 20% Bloomberg Euro Aggregate + 52.5% MSCI EMU (EUR) (NR) + 22.5% MSCI World ex EMU (EUR) (NR).

- ✓ €STR : l'€STR (Euro Short Term Rate) est un taux d'intérêt calculé et administré par la Banque Centrale Européenne et qui reflète le coût des emprunts au jour le jour en euro des banques de la zone euro auprès d'investisseurs institutionnels (code ticker Bloomberg OISESTR Index).
- ✓ Bloomberg Euro Aggregate : indice composé de toutes les émissions à taux fixe en euro, de maturité résiduelle supérieure à 1 an au moment du rebalancement et appartenant à la catégorie de notation « Investment Grade ». Les titres composant l'indice ont un encours supérieur ou égal à 300 millions d'euro. Cet indice est calculé en euro et coupons réinvestis. (code ticker Bloomberg LBEATREU Index).

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

- ✓ MSCI EMU (EUR) (NR) : indice large qui regroupe plus de 300 actions représentant les principales capitalisations boursières des pays de la zone euro. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code ticker Bloomberg : NDDLEMU Index).
- ✓ MSCI World ex EMU (EUR) (NR) : indice large qui regroupe près de 1400 actions représentant les principales capitalisations boursières mondiales. Cet indice est calculé en euro et dividendes nets réinvestis par Morgan Stanley Capital Index (code ticker Bloomberg : MSDEWEMN Index).

Sur l'exercice, la VaR relative a représenté :

- en moyenne : 89.08%
- au minimum : 80.75%
- au maximum : 95.48%

En complément du suivi de la VaR, le niveau de levier du Fonds est également calculé.

Ainsi, à titre d'information, le levier calculé comme la somme des nominaux des positions sur les contrats financiers utilisés, a représenté sur l'exercice :

- en moyenne : 203.90%
- au minimum : 140.03%
- au maximum : 269.41%

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
HSBC SRI MONEY ZC	45 219 253,22	49 447 515,45
HSBC S AND P 500 ETF		8 702 093,23
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC		4 822 568,73
HSBC Global Investment Funds Global Emerging Markets Bond Z	2 314 581,18	2 143 600,85
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.75% 17-08-26	3 797 666,09	431 593,92
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	3 755 807,16	
HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	1 405 833,37	2 299 075,04
Global Emerging Markets Local Debt Z Cap		3 311 019,90
HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	2 874 045,26	
KINGDOM OF SWEDEN 0.125% 12-05-31	2 433 784,75	

## Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opération relevant de la réglementation SFTR.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Informations réglementaires

### Rapport sur le suivi des risques

#### Observation générale :

Sur la période sous revue, les modalités d'évaluation et de suivi des risques mises en place pour la gestion du fonds n'ont pas conduit à l'identification d'anomalie significative relative à son exposition au risque de marché, risque de crédit, risque de contrepartie et risque de liquidité.

Par ailleurs, aucune anomalie ayant un impact significatif en termes de risque de valorisation n'a été identifiée sur ladite période.

	Anomalie(s) significatives identifiée(s) relative(s) à la clôture du Fonds	Observations
1	Risque de Marché	Néant
2	Risque de Crédit	Néant
3	Risque de Contrepartie	Néant
4	Risque de Liquidité	Néant
5	Risque de Valorisation	Néant

### Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers

La société de gestion sélectionne les courtiers ou contreparties selon une procédure conforme à la réglementation qui lui est applicable. Dans le cadre de cette sélection, la société de gestion respecte à tout moment son obligation de « best execution ».

Les critères objectifs de sélection utilisés par la société de gestion sont notamment la qualité de l'exécution des ordres, les tarifs pratiqués, ainsi que la solidité financière de chaque courtier ou contrepartie.

Le choix des contreparties et des entreprises d'investissement, prestataires de services d'HSBC Global Asset Management (France) s'effectue selon un processus d'évaluation précis destiné à assurer à la société un service de qualité. Il s'agit d'un élément clé du processus de décision général qui intègre l'impact de la qualité du service du broker auprès de l'ensemble de nos départements : Gestion, Analyse financière et crédit, Négociation et Middle-Office, Juridique.

Le choix des contreparties peut se porter sur une entité liée au Groupe HSBC ou au dépositaire du Fonds.

La "Politique de meilleure exécution et de sélection des intermédiaires" est détaillée sur le site Internet de la société de gestion [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Rapport des frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF et si les modalités prévues par ce même article sont remplies, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice précédent est disponible sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Exercice des droits de vote

La politique de vote de la société de gestion, ainsi que le rapport rendant compte des conditions dans lesquelles les droits de vote ont été exercés peuvent être consultés sur le site Internet de la société de gestion : [www.assetmanagement.hsbc.fr](http://www.assetmanagement.hsbc.fr).

## Utilisation d'instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée

Le tableau des instruments financiers gérés par la société de gestion ou une société liée se trouve dans les annexes des comptes annuels du Fonds.

## Politique relative aux conflits d'intérêt

Le Groupe HSBC, ou ses sociétés affiliées (ci-après dénommées HSBC), de par son envergure mondiale et le large éventail de services financiers proposés, est susceptible de temps à autre d'avoir des intérêts divergents de ceux de ses clients ou entrant en conflit avec les devoirs qu'il a à l'égard de ses clients. Il peut s'agir de conflits entre les intérêts d'HSBC, de ses sociétés affiliées ou de ses collaborateurs d'une part, et les intérêts de ses clients d'autre part, ou encore de conflits entre les clients eux-mêmes.

HSBC a défini des procédures dont l'objectif est d'identifier et de gérer de tels conflits, notamment des dispositions organisationnelles et administratives ayant vocation à protéger les intérêts des clients. Cette politique s'appuie sur un principe simple : les personnes prenant part à différentes activités induisant un conflit d'intérêts sont tenues d'exécuter lesdites activités indépendamment les unes des autres.

Le cas échéant, HSBC met en œuvre des mesures qui permettent de restreindre la transmission d'informations à certains collaborateurs, afin de protéger les intérêts des clients et de prévenir tout accès indu aux informations concernant les clients.

HSBC peut également agir pour compte propre et avoir comme contrepartie un client ou encore « matcher » les ordres de ses clients. Des procédures sont prévues pour protéger les intérêts des clients dans ce cas de figure.

Dans certains cas, les procédures et les contrôles de HSBC peuvent ne pas être suffisants afin de garantir qu'un conflit potentiel ne puisse porter atteinte aux intérêts d'un client. Dans ces circonstances, HSBC informe le client du conflit d'intérêts potentiel afin d'obtenir son accord exprès pour poursuivre l'activité. En tout état de cause, HSBC pourra refuser d'intervenir dans des circonstances où il existerait in fine un risque résiduel d'atteinte aux intérêts d'un client.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

**Certification du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 décembre 2023**

**HSBC MIX DYNAMIQUE**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
HSBC GLOBAL ASSET MANAGEMENT (FRANCE)  
Immeuble Coeur Défense - Tour A  
110 Esplanade du Général de Gaulle  
92400 La Défense 4 - Courbevoie

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement HSBC MIX DYNAMIQUE relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31/12/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



**HSBC MIX DYNAMIQUE**

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



HSBC MIX DYNAMIQUE

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Amaury Couplez

2024.04.18 15:39:21 +0200



# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Comptes Annuels

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Bilan Actif

Bilan Actif au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>206 161 944,59</b>	<b>200 884 344,67</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>27 325 968,74</b>	<b>20 464 218,39</b>
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	27 325 968,74	20 464 218,39
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>173 554 158,83</b>	<b>173 312 467,78</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	173 554 158,83	173 312 467,78
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>5 281 817,02</b>	<b>7 107 658,50</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 281 817,02	7 107 658,50
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>125 037 946,55</b>	<b>54 433 218,31</b>
Opérations de change à terme de devises	117 886 717,35	47 268 811,97
Autres	7 151 229,20	7 164 406,34
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>8 193 862,23</b>	<b>9 748 482,61</b>
Liquidités	8 193 862,23	9 748 482,61
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>339 393 753,37</b>	<b>265 066 045,59</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Bilan Passif

Bilan Passif au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	212 359 289,82	191 028 749,73
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	5 502 152,45	21 603 265,67
Résultat de l'exercice (a,b)	-1 849 907,47	-2 170 608,72
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>216 011 534,80</b>	<b>210 461 406,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>5 033 647,91</b>	<b>7 020 456,90</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	5 033 647,91	7 020 456,90
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	5 033 647,91	7 020 456,90
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>118 281 505,28</b>	<b>47 584 182,01</b>
Opérations de change à terme de devises	117 911 050,16	47 095 175,45
Autres	370 455,12	489 006,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>67 065,38</b>	
Concours bancaires courants	67 065,38	
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>339 393 753,37</b>	<b>265 066 045,59</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323		41 640 900,00
XEUR FGBX BUX 0323		13 659 240,00
XEUR FGBX BUX 0324	12 329 640,00	
EURO BOBL 0324	21 112 560,00	
EURO STOXX 50 0323		1 854 650,00
EURO STOXX 50 0324	35 935 130,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
SIMEX MINIJGB 0323		8 574 176,79
MSE CANADA 10 0323		12 034 231,18
FV CBOT UST 5 0323		14 662 734,35
LIFFE LG GILT 0323		9 120 202,87
XEUR FBTP BTP 0323		3 812 200,00
XEUR FOAT EUR 0323		5 219 300,00
EURO BOBL 0323		26 043 750,00
FGBL BUND 10A 0323		7 178 220,00
TU CBOT UST 2 0323		58 031 008,71
US 10Y ULT 0323		3 435 669,95
CBOT USUL 30A 0323		3 649 625,20
AUST 10Y BOND 0323		4 336 905,83
EURO BUND 0324	14 545 320,00	
MSE CANADA 10 0324	10 912 426,20	
EURO-OAT 0324	5 523 420,00	
TU CBOT UST 2 0324	54 989 950,02	
SIMEX MINIJGB 0324	6 680 403,81	
LIFFE LG GILT 0324	2 606 081,59	
EURO BONO SPA 0324	759 480,00	
CBOT USUL 30A 0324	3 990 941,70	
EURO SCHATZ 0324	45 814 350,00	
US 10Y ULT 0324	2 457 212,13	

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
AUST 10Y BOND 0324	2 882 592,38	
SP E-MINI FIN 0324	1 696 283,89	
FTSE 100 FUT 0324	2 416 773,41	
S&P TORONTO 6 0324	3 314 238,64	
DJS 600 MED 0324	3 228 730,00	
MME MSCI EMER 0324	5 754 994,79	
DAX 30 IND FU 0324	2 536 950,00	
FTSE/MIB 0324	4 120 335,00	
DJS BAS R FUT 0324	3 282 085,00	
DJES BANKS 0324	1 972 760,00	
DJS TECH FUT 0324	2 411 010,00	
SP EMIN UTILI 0324	2 393 970,94	
SP E-MIN INDU 0324	2 522 427,92	
XEUR FSMI SWI 0324	1 430 267,83	
XAK TECHNOLOG 0324	3 552 980,58	
DJ STX600 AUT 0324	4 042 240,00	
DJE 600 EUROP 0324	4 318 200,00	
DJS 600 CHEM 0324	4 893 750,00	
SP E-MINI HEA 0324	1 638 518,99	
STOXX 600 P&H 0324	813 680,00	
DJS TRAVEL 0324	833 865,00	
XAE ENERGY SE 0324	3 289 575,88	
SP E-MINI MAT 0324	830 308,24	
DJS TELECOM 0324	3 202 740,00	
DJS F&B FUT 0324	2 434 110,00	
ST600 RETAIL 0324	851 970,00	
DJE 600 OIL G 0324	2 419 440,00	
DJE 600 BANK 0324	1 634 935,00	
HHI HANG SENG 0124	1 646 256,85	
DJ STOXX HC 0324	793 125,00	
CAC 40 FUT 0124	1 662 100,00	
DJE 600 INDUS 0324	1 669 045,00	
OMXS30 FUT 0124	2 911 913,32	
MEFF IBEX35 E 0124	1 613 792,00	
AEX FUT 0124	2 367 060,00	
TPX BANKS 0324	4 968 332,13	
MSCI CHIN A50 0124	1 519 490,34	
OMX COP25 100 0124	661 324,43	

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
XEUR FSTN DJ 0324	2 680 000,00	
STOXX 600 FIN 0324	1 616 625,00	
MEX BOLSA IDX 0324	2 409 113,31	
MSCI ID NTR 0324	1 806 223,69	
FTSEJSE TOP40 0324	1 696 286,87	
SET50 FUTURES 0324	2 422 435,52	
HANG SENG TEC 0124	1 911 816,36	
FCI FTSE Burs 0124	1 587 619,93	
FTSEJSE TOP40 0323		2 759 629,39
DJE 600 BANK 0323		810 260,00
DJES BANKS 0323		2 122 312,50
CAC 40 FUT 0123		2 329 380,00
AEX FUT 0123		3 034 460,00
SP 500 MINI 0323		4 522 136,33
SP 500 MINI 0324	18 762 503,96	
XEUR FSTU DJ 0323		1 557 300,00
DAX 30 IND FU 0323		2 447 900,00
HHI HANG SENG 0123		2 312 886,79
DJ STOXX HC 0323		3 219 775,00
MEFF IBEX35 E 0123		1 638 860,00
IN NSE SP CN 0123		1 605 024,13
FCI FTSE Burs 0123		2 380 243,34
MEX BOLSA IDX 0323		727 951,03
SP E-MIN INDU 0323		746 816,58
XAPXAP CONSUM 0323		4 110 676,97
SP EMIN UTILI 0323		805 284,61
CONSUMER DISC 0323		2 709 055,99
DJS BAS R FUT 0323		3 865 625,00
DJE 600 OIL G 0323		2 319 975,00
KOSPI2 INDEX 0323		1 573 251,83
MSCI CHIN A50 0123		1 632 157,41
MME MSCI EMER 0323		8 315 249,47
XEUR FSTN DJ 0323		1 632 000,00
DJS 600 MED 0323		3 921 600,00
FUT OMX COP25 1 0123		618 261,13
STOXX 600 FIN 0323		2 371 320,00
S&P TORONTO 6 0323		1 618 063,00
DJE 600 INDUS 0323		1 525 920,00

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Hors-Bilan

Hors-Bilan au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
OMXS30 FUT 0123		4 976 344,96
ST600 RETAIL 0323		2 439 720,00
STOXX 600 P&H 0323		862 200,00
E-MIN RUS 200 0323		3 069 725,93
XEUR FSMI SWI 0323		1 402 886,22
FTSE/MIB 0323		2 370 800,00
DJ STX600 AUT 0323		3 542 960,00
DJE 600 EUROP 0323		6 997 650,00
FTSE TAIWAN I 0123		791 182,95
DJS 600 CHEM 0323		1 595 580,00
DJS TECH FUT 0323		721 375,00
SP EMINI COM 0323		1 540 876,08
SPI 200 FUT 0323		3 110 023,83
SPI 200 FUT 0324	819 924,02	
FTSE 100 FUT 0323		1 598 805,30
Options		
HANG SENG TECH INDEX 03/2023 CALL 4500		3 791 814,20
DJ EURO STOXX 50 02/2023 CALL 4100		3 116 111,00
VSTOXX 01/2024 PUT 13	355 880,00	
HANG SENG CHINA ENT 06/2024 CALL 6800	3 547 772,66	
VSTOXX 01/2024 CALL 22	307 664,00	
DJ EURO STOXX 50 01/2024 CALL 4600	16 496 644,34	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Compte de Résultat

Compte de Résultat au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	406 948,64	81 237,22
Produits sur actions et valeurs assimilées	416 895,94	676 097,60
Produits sur obligations et valeurs assimilées	202 676,17	143 914,87
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	955,61	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>1 027 476,36</b>	<b>901 249,69</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	11 623,27	50 437,79
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>11 623,27</b>	<b>50 437,79</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>1 015 853,09</b>	<b>850 811,90</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	2 941 462,42	3 096 991,17
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>-1 925 609,33</b>	<b>-2 246 179,27</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	75 701,86	75 570,55
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>-1 849 907,47</b>	<b>-2 170 608,72</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## Annexes

## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

## **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

## **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

## **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Pour la part A : FR0007006671 HSBC MIX DYNAMIQUE A

- frais de gestion internes : 1.75 % TTC maximum.
- frais de gestion externes : 0.10 % TTC maximum.

Pour la part I : FR0012355030 HSBC MIX DYNAMIQUE I

- frais de gestion internes : 0.70 % TTC maximum.
- frais de gestion externes : 0.10 % TTC maximum.

## **Swing pricing**

### Mécanisme de Swing Pricing

La Société de gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative du Fonds dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des porteurs de parts présents dans le Fonds.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs lors de mouvements de souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables à l'OPCVM.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur liquidative.

La valeur liquidative est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du Fonds.

Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion et revus périodiquement.

La valeur liquidative ajustée, dite « swinguée » est la seule valeur liquidative du Fonds, par voie de conséquence elle est la seule communiquée aux porteurs de parts et publiée.

En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité de l'OPCVM peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires la société de gestion ne communique pas sur les niveaux de seuil de déclenchement et veille à ce que les circuits d'information internes soient restreints afin de préserver le caractère confidentiel de l'information.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts HSBC MIX DYNAMIQUE A	Capitalisation	Capitalisation
Parts HSBC MIX DYNAMIQUE I	Capitalisation	Capitalisation

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 2. Evolution de l'Actif Net

Evolution de l'Actif Net au 29/12/2023

Portefeuille : 109012 HSBC MIX DYNAMIQUE

	29/12/2023	30/12/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>210 461 406,68</b>	<b>263 129 167,68</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 252 070,64	15 152 160,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-22 158 689,82	-41 434 811,84
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 152 069,00	20 705 224,50
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 102 605,51	-3 883 250,59
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	38 658 704,62	60 259 145,44
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-36 900 516,71	-56 792 996,98
Frais de transactions	-218 790,09	-370 764,02
Différences de change	-1 782 547,49	2 060 925,65
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	17 272 943,79	-49 488 236,02
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>28 407 983,10</i>	<i>11 135 039,31</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-11 135 039,31</i>	<i>-60 623 275,33</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-2 696 900,98	3 371 021,32
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-349 702,89</i>	<i>2 347 198,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 347 198,09</i>	<i>1 023 823,23</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-1 925 609,33	-2 246 179,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>216 011 534,80</b>	<b>210 461 406,68</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	27 325 968,74	12,65
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>27 325 968,74</b>	<b>12,65</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Actions	35 935 130,00	16,64
Taux	33 442 200,00	15,48
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>69 377 330,00</b>	<b>32,12</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Actions	148 070 089,84	68,55
Taux	151 162 177,83	69,98
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>	<b>299 232 267,67</b>	<b>138,53</b>

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	27 325 968,74	12,65						
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers						8 193 862,23	3,79	
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers						67 065,38	0,03	
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	33 442 200,00	15,48						
Autres opérations	151 162 177,83	69,98						

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.3. VENTILATION PAR MATURETE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					3 481 125,98	1,61	917 229,34	0,42	22 927 613,42	10,61
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	8 193 862,23	3,79								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	67 065,38	0,03								
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture							21 112 560,00	9,77	12 329 640,00	5,71
Autres opérations					100 804 300,02	46,67			50 357 877,81	23,31

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 JPY		Devise 3 GBP		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées			2 487 352,22	1,15			2 559 090,97	1,18
Titres de créances								
OPC	20 703 872,24	9,58			2 810 917,78	1,30		
Opérations temporaires sur titres								
Créances	20 750 070,94	9,61	5 322 330,12	2,46	8 952 612,08	4,14	39 803 690,37	18,43
Comptes financiers	847 307,95	0,39	701 743,10	0,32	462 154,38	0,21	5 354 693,30	2,48
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	1 867 559,86	0,86			1 572 904,05	0,73	49 881 679,94	23,09
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations	105 205 383,07	48,70	11 648 735,94	5,39	5 022 855,00	2,33	38 153 988,32	17,66

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	69 641 770,67
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	48 244 946,68
	Ventes à règlement différé	126 736,98
	Dépôts de garantie en espèces	7 024 492,22
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>125 037 946,55</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	49 088 914,67
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	68 822 135,49
	Achats à règlement différé	126 497,96
	Frais de gestion fixe	243 957,16
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>118 281 505,28</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>6 756 441,27</b>

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	6 387,283	2 569 166,01
Parts rachetées durant l'exercice	-40 873,933	-16 451 825,34
Solde net des souscriptions/rachats	-34 486,650	-13 882 659,33
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	349 535,660	
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	7 032,200	8 682 904,63
Parts rachetées durant l'exercice	-4 603,986	-5 706 864,48
Solde net des souscriptions/rachats	2 428,214	2 976 040,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	54 467,728	

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I</b>	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 506 521,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,70
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	434 941,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,66
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			107 630 921,97
	LU0164899485	ASIA EX JAPAN EQUITY SMALLER COMPANIES Z	1 330 171,51
	LU0362711912	EUROLAND GROWTH ZC	9 443 139,01
	FR0013217957	HSBC EURO ACTIONS ZC	16 579 727,14
	FR0013261229	HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	15 080 897,15
	LU0165100255	HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	8 754 726,14
	LU0165100685	HSBC EUROLAND EQUITY Z CAP.	4 428 022,92
	FR0010250290	HSBC EUROPE EQUITY INCOME Z	4 726 602,92
	FR0013076015	HSBC EURO PME Z C	2 993 749,34
	IE00B42TW061	HSBC FTSE 100 ETF	2 810 917,78
	LU0164888108	HSBC GI CHIN EQ ZC	702 182,85
	LU0196698665	HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	1 811 492,28
	LU1449948840	HSBC GIF MULTI ASSET STYLE FACTORS ZC	4 677 045,37
	LU0992878610	HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	8 723 381,44
	LU0780248877	HSBC GL INV-IND FIX IN-ZD	1 281 536,82
	LU0164895061	HSBC Global Investment Funds - European Equity ZC	3 316 688,33
	IE00B51B7Z02	HSBC MSCI CANADA ETF	1 986 007,49
	IE00B5VX7566	HSBC MSCI JAPAN	3 702 973,23
	IE00B5SG8Z57	HSBC MSCI PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF USD	1 674 817,53
	FR0010250324	HSBC RESPONSIBLE INVETMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	6 469 789,86
	IE00B5KQNG97	HSBC S AND P 500 ETF	6 776 138,74
	FR0000971277	HSBC SRI MONEY ZC	360 914,12
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>107 630 921,97</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	-1 849 907,47	-2 170 608,72
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-1 849 907,47</b>	<b>-2 170 608,72</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-1 727 189,21	-2 001 239,27
<b>Total</b>	<b>-1 727 189,21</b>	<b>-2 001 239,27</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-122 718,26	-169 369,45
<b>Total</b>	<b>-122 718,26</b>	<b>-169 369,45</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	5 502 152,45	21 603 265,67
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>5 502 152,45</b>	<b>21 603 265,67</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 718 353,04	15 289 223,61
<b>Total</b>	<b>3 718 353,04</b>	<b>15 289 223,61</b>

	29/12/2023	30/12/2022
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	1 783 799,41	6 314 042,06
<b>Total</b>	<b>1 783 799,41</b>	<b>6 314 042,06</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>264 919 962,41</b>	<b>244 226 134,10</b>	<b>263 129 167,68</b>	<b>210 461 406,68</b>	<b>216 011 534,80</b>
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A en EUR</b>					
Actif net	191 019 244,69	171 918 972,18	178 842 429,46	148 681 078,82	145 673 093,91
Nombre de titres	501 259,165	460 970,111	412 519,336	384 022,310	349 535,660
Valeur liquidative unitaire	381,07	372,95	433,53	387,16	416,76
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	10,10	8,07	34,03	39,81	10,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-3,85	-4,26	-5,52	-5,21	-4,94
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I en EUR</b>					
Actif net	73 900 717,72	72 307 161,92	84 286 738,22	61 780 327,86	70 338 440,89
Nombre de titres	65 266,327	64 569,226	64 071,909	52 039,514	54 467,728
Valeur liquidative unitaire	1 132,29	1 119,83	1 315,50	1 187,18	1 291,37
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	29,85	24,25	102,48	121,33	32,74
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,22	-1,83	-3,58	-3,25	-2,25

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>BELGIQUE</b>				
COMMUNAUTE EUROPEAN BRU 0.3% 04-11-50	EUR	750 000	383 633,85	0,18
EUROPEAN UNION 0.2% 04-06-36	EUR	700 000	510 796,25	0,23
EUROPEAN UNION 1.0% 06-07-32	EUR	1 500 000	1 328 715,53	0,62
EUROPEAN UNION 3.0% 04-03-53	EUR	1 300 000	1 317 216,63	0,61
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>3 540 362,26</b>	<b>1,64</b>
<b>ESPAGNE</b>				
SPAIN GOVERNMENT BOND 0.7% 30-04-32	EUR	1 500 000	1 273 414,75	0,59
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.9% 31-10-52	EUR	1 285 000	893 906,91	0,41
SPAIN GOVERNMENT BOND 2.55% 31-10-32	EUR	3 900 000	3 820 085,16	1,77
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>5 987 406,82</b>	<b>2,77</b>
<b>FRANCE</b>				
LA POSTE 0.0000010% 18-07-29	EUR	1 100 000	932 096,00	0,43
SNCF RESEAU 0.75% 25-05-36	EUR	1 400 000	1 072 084,54	0,50
SOCIETE DU GRAND PARIS 0.875% 10-05-46	EUR	200 000	122 647,98	0,05
SOCIETE NATLE SNCF 3.125% 02-11-27	EUR	900 000	917 229,34	0,42
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>3 044 057,86</b>	<b>1,40</b>
<b>JAPON</b>				
JAPAN 30 YEAR ISSUE 1.0% 20-03-52	JPY	450 000 000	2 487 352,22	1,16
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>2 487 352,22</b>	<b>1,16</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
BANQUE EUROPEAN DINVESTISSEMENT 0.01% 15-11-35	EUR	3 000 000	2 179 960,16	1,01
BANQUE EUROPEAN D INVESTISSEMENT 0.2% 17-03-36	EUR	1 046 000	771 681,93	0,36
EUROPEAN FINL STABILITY FACIL 2.75% 17-08-26	EUR	3 424 000	3 481 125,98	1,61
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>6 432 768,07</b>	<b>2,98</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
BNG BANK NV 0.25% 12-01-32	EUR	2 700 000	2 242 480,56	1,04
NEDWBK 0.25% 19-01-32 EMTN	EUR	540 000	449 706,82	0,21
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>2 692 187,38</b>	<b>1,25</b>
<b>PORTUGAL</b>				
PORTUGAL OBRIGACOES DO TESOURO OT 2.25% 18-04-34	EUR	600 000	582 743,16	0,27
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>582 743,16</b>	<b>0,27</b>
<b>SUEDE</b>				
KINGDOM OF SWEDEN 0.125% 12-05-31	SEK	32 500 000	2 559 090,97	1,18
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>2 559 090,97</b>	<b>1,18</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>27 325 968,74</b>	<b>12,65</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>27 325 968,74</b>	<b>12,65</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
HSBC EURO ACTIONS ZC	EUR	9 903,311	16 579 727,14	7,68
HSBC EURO EQUITY VOLATILITY FOCUSED Z	EUR	10 913,082	15 080 897,15	6,98
HSBC EUROPE EQUITY INCOME Z	EUR	244,522	4 726 602,92	2,19
HSBC EURO PME Z C	EUR	2 172,816	2 993 749,34	1,39
HSBC RESPONSIBLE INVESTMENT FUNDS SRI EUROLAND EQUI	EUR	50 301,585	6 469 789,86	3,00
HSBC SRI MONEY ZC	EUR	256	360 914,12	0,16
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>46 211 680,53</b>	<b>21,40</b>
<b>IRLANDE</b>				
HSBC FTSE 100 ETF	GBP	31 560	2 810 917,78	1,30
HSBC GBF ICAV MLTFAC E E ZC	EUR	3 689 879,762	42 550 217,46	19,69
HSBC MSCI CANADA ETF	EUR	98 615	1 986 007,49	0,92
HSBC MSCI JAPAN	EUR	109 329	3 702 973,23	1,71
HSBC MSCI PACIFIC EX JAPAN UCITS ETF USD	EUR	136 586	1 674 817,53	0,78
HSBC S AND P 500 ETF	USD	154 391	6 776 138,74	3,14
ISHARES BLOOMBERG ROLL SELECT COMMODITY SWAP UCITS ETF	USD	894 842	5 713 007,02	2,65
PASSIM STR CRS AST TRD STR B	EUR	75 416,9554	7 942 159,57	3,68
SPDR SP 500 Low Volatility UCITS ETF	EUR	59 253	3 677 833,71	1,70
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>76 834 072,53</b>	<b>35,57</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ASIA EX JAPAN EQUITY SMALLER COMPANIES Z	USD	85 827,918	1 330 171,51	0,61
EUROLAND GROWTH ZC	EUR	479 031,046	9 443 139,01	4,37
HSBC EUROLAND EQ.SMALLER Z C.	EUR	85 767,584	8 754 726,14	4,05
HSBC EUROLAND EQUITY Z CAP.	EUR	57 761,09	4 428 022,92	2,05
HSBC GI CHIN EQ ZC	USD	8 383,225	702 182,85	0,33
HSBC GIF-BRAZIL EQUITY-ZA	USD	76 193,312	1 811 492,28	0,84
HSBC GIF MULTI ASSET STYLE FACTORS ZC	EUR	408 226,008	4 677 045,37	2,17
HSBC GL EURO CREDIT BD TR ZC	EUR	691 673,124	8 723 381,44	4,04
HSBC GL INV-IND FIX IN-ZD	USD	161 199,004	1 281 536,82	0,59
HSBC GLOBAL INVESTMENT FUNDS ASIA HIGH YIELD BOND ZC	USD	491 310,505	3 089 343,02	1,43
HSBC Global Investment Funds - European Equity ZC	EUR	262 375,471	3 316 688,33	1,53
STRUCTURED INVESTMENTS SICAV GS CROSS ASSET TREND PORTFOLIO	EUR	281 311,477	2 950 676,08	1,37
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>50 508 405,77</b>	<b>23,38</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>173 554 158,83</b>	<b>80,35</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>173 554 158,83</b>	<b>80,35</b>

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Instrument financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
AEX FUT 0124	EUR	-15	-7 560,00	-0,01
AUST 10Y BOND 0324	AUD	40	81 670,02	0,04
CAC 40 FUT 0124	EUR	-22	4 070,00	
CBOT USUL 30A 0324	USD	-33	-386 724,58	-0,18
DAX 30 IND FU 0324	EUR	-6	8 025,00	0,01
DJE 600 BANK 0324	EUR	194	7 760,00	
DJE 600 EUROP 0324	EUR	-180	-40 140,00	-0,02
DJE 600 INDUS 0324	EUR	-43	-42 185,00	-0,03
DJE 600 OIL G 0324	EUR	136	10 880,00	
DJES BANKS 0324	EUR	331	-20 191,00	-0,01
DJS 600 CHEM 0324	EUR	-75	-167 820,00	-0,08
DJS 600 MED 0324	EUR	-158	-15 800,00	
DJS BAS R FUT 0324	EUR	-113	-126 550,00	-0,06
DJS F&B FUT 0324	EUR	-67	-10 195,00	-0,01
DJS TECH FUT 0324	EUR	63	-5 985,00	
DJS TELECOM 0324	EUR	324	-84 240,00	-0,04
DJ STOXX HC 0324	EUR	-15	-14 890,00	-0,01
DJS TRAVEL 0324	EUR	69	21 920,00	0,01
DJ STX600 AUT 0324	EUR	128	-93 570,00	-0,04
EURO BOBL 0324	EUR	-177	-293 810,00	-0,14
EURO BONO SPA 0324	EUR	6	22 340,00	0,01
EURO BUND 0324	EUR	106	381 600,00	0,18
EURO-OAT 0324	EUR	-42	-162 540,00	-0,07
EURO SCHATZ 0324	EUR	430	201 305,00	0,09
EURO STOXX 50 0324	EUR	-791	257 665,00	0,12
FCI FTSE Burs 0124	MYR	-111	10 938,95	0,01
FTSE/MIB 0324	EUR	27	-9 990,00	-0,01
FTSE 100 FUT 0324	GBP	27	60 186,95	0,03
FTSEJSE TOP40 0324	ZAR	48	41 659,70	0,02
HANG SENG TEC 0124	HKD	87	18 659,25	0,01
HHI HANG SENG 0124	HKD	49	32 947,86	0,02
LIFFE LG GILT 0324	GBP	-22	-175 177,43	-0,08
MEFF IBEX35 E 0124	EUR	16	-16 128,00	-0,01
MEX BOLSA IDX 0324	MXN	-77	-106 208,47	-0,05
MME MSCI EMER 0324	USD	-123	-280 595,66	-0,13
MSCI CHIN A50 0124	USD	37	13 900,33	
MSCI ID NTR 0324	USD	109	67 749,42	0,03
MSE CANADA 10 0324	CAD	128	523 767,68	0,25
OMX COP25 100 0124	DKK	27	31 914,20	0,02
OMXS30 FUT 0124	SEK	135	64 370,09	0,03
S&P TORONTO 6 0324	CAD	-19	-100 855,42	-0,05
SET50 FUTURES 0324	THB	-523	-18 411,06	-0,01
SIMEX MINIJGB 0324	JPY	-71	-69 811,55	-0,03

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SP 500 MINI 0324	USD	86	621 090,39	0,28
SP E-MINI FIN 0324	USD	-16	-71 696,92	-0,04
SP E-MINI HEA 0324	USD	-13	-54 370,16	-0,02
SP E-MINI MAT 0324	USD	-10	-38 564,25	-0,02
SP E-MIN INDU 0324	USD	24	115 810,44	0,06
SP EMIN UTILI 0324	USD	-41	-14 104,01	-0,01
SPI 200 FUT 0324	AUD	-7	-1 837,67	
ST600 RETAIL 0324	EUR	42	8 610,00	0,01
STOXX 600 FIN 0324	EUR	45	29 510,00	0,01
STOXX 600 P&H 0324	EUR	16	-6 960,00	
TPX BANKS 0324	JPY	309	-160 696,97	-0,08
TU CBOT UST 2 0324	USD	295	607 884,71	0,29
US 10Y ULT 0324	USD	-23	-57 328,68	-0,03
XAE ENERGY SE 0324	USD	41	83 881,77	0,04
XAK TECHNOLOG 0324	USD	20	105 915,90	0,05
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	-87	-823 020,00	-0,38
XEUR FSMI SWI 0324	CHF	-12	-8 777,02	
XEUR FSTN DJ 0324	EUR	-80	-91 200,00	-0,05
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-141 901,19</b>	<b>-0,08</b>
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-141 901,19</b>	<b>-0,08</b>
<b>Engagements à terme conditionnels</b>				
<b>Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>				
DJ EURO STOXX 50 01/2024 CALL 4600	EUR	1 395	242 730,00	0,11
HANG SENG CHINA ENT 06/2024 CALL 6800	HKD	500	30 669,80	0,02
VSTOXX 01/2024 CALL 22	EUR	1 600	-14 400,00	-0,01
VSTOXX 01/2024 PUT 13	EUR	-1 600	12 000,00	0,01
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels sur marché réglementé</b>			<b>270 999,80</b>	<b>0,13</b>
<b>TOTAL Engagements à terme conditionnels</b>			<b>270 999,80</b>	<b>0,13</b>
<b>TOTAL Instrument financier à terme</b>			<b>129 098,61</b>	<b>0,05</b>
<b>Appel de marge</b>				
Appel Marge CACEIS	THB	694 180,02	18 411,07	
APPEL MARGE CACEIS	HKD	-709 700,05	-82 276,91	-0,04
APPEL MARGE CACEIS	CHF	8 160	8 777,02	0,01
APPEL MARGE CACEIS	SEK	-716 599,99	-64 370,09	-0,03
APPEL MARGE CACEIS	JPY	35 897 910	230 508,52	0,10
APPEL MARGE CACEIS	GBP	99 644,99	114 990,47	0,06
APPEL MARGE CACEIS	AUD	-120 435,4	-74 393,35	-0,03
APPEL MARGE CACEIS	ZAR	-841 579,81	-41 659,69	-0,02
APPEL MARGE CACEIS	MYR	-55 524,98	-10 938,94	
APPEL MARGE CACEIS	CAD	-616 014	-422 912,26	-0,20
APPEL MARGE CACEIS	USD	-787 448,23	-712 848,62	-0,33

# FCP HSBC MIX DYNAMIQUE

## 3.12. INVENTAIRE DETAILLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
APPEL MARGE CACEIS	MXN	1 986 809,99	106 208,47	0,05
APPEL MARGE CACEIS	EUR	1 081 489,01	1 081 489,01	0,50
APPEL MARGE CACEIS	DKK	-237 905,98	-31 914,20	-0,01
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>119 070,50</b>	<b>0,06</b>
<b>Créances</b>			<b>125 037 946,55</b>	<b>57,88</b>
<b>Dettes</b>			<b>-118 281 505,28</b>	<b>-54,75</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>8 126 796,85</b>	<b>3,76</b>
<b>Actif net</b>			<b>216 011 534,80</b>	<b>100,00</b>

<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE A</b>	<b>EUR</b>	<b>349 535,660</b>	<b>416,76</b>
<b>Part HSBC MIX DYNAMIQUE I</b>	<b>EUR</b>	<b>54 467,728</b>	<b>1 291,37</b>